

PROGRAMME-CADRE DE RÉFORME DE L'ÉTAT

MODERNISATION ADMINISTRATIVE ET DÉCENTRALISATION

2007-2012



AVANT-PROPOS

Les lignes directrices définies pour le présent quinquennat par le Président de la République, Son Excellence Monsieur René Préal, situent la réforme administrative et la modernisation du service public au cœur même de l'action de mon gouvernement.

Cette option relève d'une vision de la gestion des affaires publiques et de la gouvernance dans un contexte démocratique qui fait de la rationalisation de l'action administrative le levier et la condition indispensables à la satisfaction progressive des besoins de la population dans la perspective d'un développement humain durable et inclusif. C'est donc fort logique que cette thématique a constitué l'un des axes charnières et l'une des pierres angulaires de mon "Exposé de Politique Générale" par-devant les deux chambres du Parlement.

Depuis, des jalons ont été posés pour aménager le cadre institutionnel de la réforme de l'État. Je voudrais souligner en particulier la création ou la mise en place des organes suivants :

- le Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique (CSAFP), responsable du pilotage stratégique de la modernisation du service public et de la fonction publique ;
- l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), chargé du pilotage opérationnel des activités de la réforme ;
- le Comité Interministériel à la Décentralisation, avec pour mandat de donner une impulsion décisive au processus de décentralisation ;
- le Secrétariat Général de la Primature, épine dorsale à la fois des services administratifs rattachés au Premier Ministre et de la coordination de l'action gouvernementale;
- le Secrétariat Général de la Présidence de la République, assurant la gestion des services administratifs de la Présidence et servant de courroie de liaison avec les autres branches de l'administration de l'État.

Parallèlement, d'autres efforts ont été entrepris dans le but de créer les conditions propices au démarrage de la réforme :

- l'élaboration et l'adoption par le gouvernement du Programme-Cadre de la Réforme de l'État et de la Décentralisation 2007-2012, qui est le cadre de référence de toutes les interventions en matière de modernisation de l'État ;
- la place assignée à la modernisation de l'État dans le Document National de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) qui en fait l'un des axes majeurs d'intervention;
- le relèvement, dans une fourchette allant de 20 à 30 %, des traitements de la fonction publique.

Les objectifs particulièrement ambitieux assignés à cette réforme visent à:

- renforcer les capacités nationales dans les domaines de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques ;
- améliorer le rendement et l'efficacité des services publics par la mise en place d'outils de gestion axés sur les résultats ;


- repenser et optimiser les dépenses de l'État de manière à obtenir de meilleures prestations de service public à un moindre coût ;
- améliorer l'accueil des usagers dans les administrations ;
- réduire les délais de traitement des dossiers soumis aux services publics par la simplification et l'allégement des procédures et formalités administratives ;
- améliorer la gestion des ressources humaines par la mise en place d'une fonction publique revalorisée, plus attractive et plus compétitive, respectueuse de l'égalité des chances et assurant la promotion du mérite et de l'excellence ;
- exploiter les possibilités immenses offertes par l'utilisation et la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il s'agit donc d'un pari clairement assumé sur la capacité du pays à réaliser un saut qualitatif vers une gestion modernisée. Cela implique de rendre l'administration plus soucieuse de ses performances, de son image, de la légalité des actes qu'elle est appelée à poser, des attentes des usagers qui la sollicitent, du dialogue social. Toute cette entreprise vise, en somme, une administration publique plus professionnelle, plus productive et plus citoyenne.

C'est la philosophie qui a porté le gouvernement à bâtir ce Programme-Cadre de la Réforme de l'État que je prends plaisir à introduire. En accord avec les objectifs définis, il comprend six (6) volets :

- la Réforme de l'Administration Centrale de l'État ;
- la Réforme de la Fonction Publique ;
- la Déconcentration des services publics ;
- la Décentralisation ;
- la Modernisation du cadre physique des services publics ;
- l'Administration électronique.

Jusqu'ici limité aux cercles officiels, ce document d'importance stratégique tardait à connaître une diffusion plus large. La présente édition est ainsi une première contribution à un élargissement de son audience. J'incline à penser qu'une telle circulation ne peut que favoriser des débats plus structurés autour de la problématique de la modernisation de l'État en Haïti et, en cela, contribuer à une meilleure appropriation de la réforme. De cette publication, il y a lieu d'anticiper, en ce sens, des retombées tout à fait positives. À vous tous qui aurez la possibilité non seulement de parcourir mais d'approfondir ce travail programmatique, je souhaite bonne et fructueuse lecture.



Jacques Edouard ALEXIS
Premier Ministre

TABLE DES MATIERES



L'histoire récente de la réforme de l'État en Haïti dans ses deux grandes composantes de réforme administrative et de décentralisation remonte à l'adoption de la Constitution de 1987 et figure à l'agenda politique depuis le retour à l'ordre constitutionnel de 1994. Ce processus a évolué au rythme des crises sociopolitiques et institutionnelles qui ont jalonné cette période de la vie nationale.

C'est en décembre 1997, sous le premier quinquennat du Président René Préval, qu'une action d'envergure - la création de la Commission nationale pour la réforme administrative (CNRA) - a été entreprise. Cette action a eu pour effet de traduire la volonté du gouvernement d'alors de doter le pays d'une administration à la hauteur des grands défis auxquels il devait faire face. Deux ans plus tard, en l'an 2000, cette même Commission se vit confier le mandat d'explorer le vaste champ de la décentralisation en vue de définir les orientations qui devraient guider l'action des décideurs en cette matière.

Si la CNRA, dans son premier mandat, a répondu aux attentes placées en elle en faisant un ensemble de propositions qui demeurent toujours d'actualité, les conditions prévalant lors de son deuxième mandat, malgré un effort louable, ne lui ont pas permis de proposer l'énoncé de politique de décentralisation qui était attendu.

Tablant sur les travaux de la CNRA, le gouvernement de transition issu des évènements de février 2004 a adopté un ensemble de décrets donnant ainsi un cadre légal à la réforme administrative et à la décentralisation.

Les deux décrets suivants du 17 mai 2005 définissent le cadre légal pour la mise en œuvre de la réforme administrative :

- Le Décret portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat;
- Le Décret portant révision du statut général de la Fonction Publique.

Quant à la décentralisation cinq décrets ayant donné lieu à beaucoup de controverses ont été adoptés le 1er février 2006.

Ce sont :

- Le Décret fixant le cadre général de la décentralisation ainsi que les principes d'organisation et de fonctionnement des collectivités haïtiennes;
- Le Décret fixant l'organisation et le fonctionnement des Sections Communales;
- Le Décret fixant l'organisation et le fonctionnement de la collectivité municipale;
- Le Décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la collectivité départementale;
- Le Décret fixant les principes fondamentaux de gestion des emplois de la Fonction Publique territoriale et de ses établissements publics.

Il ne fait pas de doute que ces décrets sont appelés à être révisés à la lumière des orientations de la politique nationale de décentralisation définies par l'Exécutif et soumis ensuite à la sanction du Législatif.

En fait, le contexte politique actuel est favorable à une impulsion décisive des réformes antérieurement initiées. Le pays est doté d'un gouvernement, d'un parlement et de pouvoirs locaux issus d'élections démocratiques, expression sans équivoque de la détermination de la population à exiger la poursuite et l'affermissement du processus de modernisation et de démocratisation de la vie politique nationale. Un consensus a même été établi entre les partenaires politiques et sociaux dans le cadre du dialogue engagé par le Chef de l'État. De plus, les organisations internationales et les partenaires d'Haïti renouvellent leur volonté de continuer à appuyer le programme de réforme du système politico-administratif tant au niveau central qu'au niveau local.

2

Les grands problèmes du système administratif haïtien

Les avancées sous forme de propositions de réforme et de définitions du cadre légal n'ont pas pour autant fait disparaître les maux dont souffre le système administratif haïtien et qui l'empêchent d'être une administration de services et de proximité.

1. Une administration remplissant faiblement son rôle de service public

Les maux et les dysfonctions dénoncés il y a déjà dix ans exercent toujours leurs effets négatifs sur la marche de l'administration publique du pays. Ils s'expriment avec une plus forte acuité au niveau de l'exercice des fonctions techniques et de la fonction de gestion des ressources humaines. La qualité du service public rendu est tributaire de la capacité de la catégorie de fonctions dites techniques qui doivent, d'une part, réguler l'action des secteurs politiques, économiques, sociaux et culturels d'intervention et, d'autre part, assurer le rôle de prestataires de services publics. Dans l'exercice de ces fonctions, des tendances lourdes négatives persistent ou même se sont renforcées au fil des ans. Mentionnons sans viser à l'exhaustivité :

- Le fonctionnement des institutions administratives n'obéit pas généralement aux missions fondamentales fixées dans le cadre légal en vigueur tandis que le cadre réglementaire est faiblement développé ;
- Les années d'instabilité politique connues par le pays ont provoqué une déperdition importante de cadres techniques qui a entraîné une baisse considérable des capacités managériales et opérationnelles des institutions publiques ;
- Les services fournis sont généralement insuffisants, inadéquats et de mauvaise qualité tandis que certains besoins de la population, particulièrement en milieu rural et dans les bidonvilles, et certains services requis par le secteur privé ne sont pas pris en compte. Ces caractéristiques traduisent le fait que l'organisation du travail au sein des services techniques n'est pas orientée vers la recherche de l'efficacité.

2. Une administration incapable de promouvoir une politique de proximité

La politique de déconcentration n'ayant jamais constitué une priorité gouvernementale en Haïti, le processus de déconcentration des services publics apparaît tronqué et inégal parce que dépendant de visions purement sectorielles d'entités publiques isolées. Le processus de décentralisation a connu des difficultés encore plus grandes du fait qu'il implique un plus grand partage des pouvoirs et responsabilités des administrations centrales. D'où, les caractéristiques actuelles de ces deux processus :

- En premier lieu, il faut noter la forte centralisation au bénéfice de l'Administration centrée à la Capitale qui cumule plusieurs rôles et déresponsabilise les services administrativement déconcentrés en les transformant en des structures purement nominales au niveau des différents départements. Cette caractéristique concerne à la fois le groupe d'administrations offrant directement des services à la population et au secteur privé (Éducation, Santé, Agriculture, Justice...) et le groupe d'entités (Finances, Planification...) venant surtout en appui au premier groupe.
- L'administration décentralisée ne matérialise pas non plus la proximité des services publics en raison des difficultés d'avancement du processus de décentralisation. D'abord, sur les trois catégories de collectivités instituées par la Constitution de 1987, seule la Commune dispose d'un appareil administratif faiblement pourvu. Mais, les déficiences fonctionnelles esquissées pour les services déconcentrés rendent encore plus prononcées les faiblesses de la décentralisation de sorte que la population ne voit pas le rôle concret des collectivités dans l'amélioration de ses conditions de vie. En dehors de la faible volonté politique traditionnelle, cette situation est favorisée par l'inexistence d'un cadre législatif global, complet et en harmonie avec la Constitution qui fixe avec précision les compétences des trois catégories de Collectivités Territoriales et organise leur système de gestion.

3. Une Fonction Publique extrêmement fragilisée et faiblement tournée vers la modernité

Les problèmes sont encore plus importants si l'on considère la gestion des ressources humaines. En effet, on doit noter à ce niveau la persistance de faiblesses importantes du système de management en vigueur. Soit :

- Le profil de la Fonction Publique est encore loin de répondre aux objectifs d'une administration moderne et efficace. Il y a lieu de noter d'abord la tendance au « sur effectif » des ressources humaines faiblement qualifiées dans la catégorie de personnel dit d'appui (techniciens et assimilés, personnel de soutien) tandis que le personnel

professionnel est insuffisamment représenté même dans des institutions publiques considérées comme étant de « jeunes institutions » ou bien même dans des institutions à caractère très technique. Remarquons en outre que cette tendance s'accompagne souvent d'un niveau moyen d'ancienneté faible, conséquence de la déperdition accélérée des cadres, induite par les crises politiques à répétition entraînant un taux de rotation élevé du personnel. De même, on note que le niveau moyen de qualification tend aussi à baisser avec pour conséquence un profil de formation non approprié aux emplois disponibles : par exemple il n'est pas rare de constater que des membres du personnel d'encadrement (Directeur Général, Directeur, Chef de Service) soient ignorants des différents concepts et approches de management utilisés de par le monde quel que soit le nombre d'années d'expérience.

- L'approche de gestion du personnel est encore de type traditionnel par le fait d'abord que les principes et instruments de gestion prévus dans la Constitution (titre VIII) et dans le décret portant révision du statut général de la Fonction Publique sont faiblement utilisés. Le recrutement du personnel, par exemple, se fait pour l'essentiel sur recommandation et non sur base de concours. Une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines dont certains des instruments – comme un fichier de personnel, un diagnostic des besoins de formation, une politique de recrutement ou une politique de formation continue - n'existe pas dans la quasi-totalité des administrations publiques. Aucun processus d'évaluation de la performance n'est en application, encore moins de politique salariale associée à des avantages sociaux capable d'assurer la rétention du personnel au service de l'État.
- Il faut noter par ailleurs que, jusqu'à présent, les conditions matérielles de travail des agents de la Fonction Publique ne sont, non plus, l'objet d'aucune politique. Par exemple, l'espace réservé aux différents services techniques et administratifs est généralement peu aménagé tandis que les moyens logistiques sont très inégalement répartis.

L'utilisation des technologies de l'information est encore embryonnaire. Les initiatives relevées d'une entité à l'autre de l'Administration Publique ne sont pas coordonnées et ne produisent pas leur plein effet. D'autre part, des soucis majeurs se posent à une extension de l'utilisation de ces technologies, dont la carence de compétences et la difficulté à fidéliser les rares cadres dans ce domaine

Pour que l'administration publique haïtienne devienne un instrument de développement du pays, il est impératif qu'elle se modernise. La définition et le pilotage de ce processus de modernisation sont l'apanage des seuls dirigeants politiques.

3

La vision gouvernementale de la réforme

Le nouveau contexte instauré depuis le démarrage du deuxième quinquennat du Président René Préal comporte certaines dynamiques porteuses sur les plans politique, économique, social et organisationnel potentiellement génératrices de transformations durables.

Comme conséquences immédiates de cette nouvelle conjoncture, on note au départ que la réalisation des élections a débouché sur un processus de mise en place des institutions démocratiques au niveau central et local et l'émergence du multipartisme à travers un Parlement composé de plusieurs partis politiques et un gouvernement comprenant des représentants de certains de ces partis.

Ces évolutions sont susceptibles d'inaugurer une nouvelle ère de stabilité politique pour le pays, condition indispensable à tout processus de développement durable, d'autant qu'elles se font dans un contexte de relance vigoureuse de la coopération internationale. Dans la même foulée, elles créent aussi les conditions essentielles à la réalisation de réforme en profondeur du système administratif.

Les spécialistes de la réforme administrative s'entendent assez bien sur les ingrédients indispensables au succès des réformes dans le secteur public. La volonté politique d'aller de l'avant figure généralement en tête de liste. Si cette condition essentielle n'a pas toujours été au rendez-vous malgré les déclarations d'intention, l'engagement du Président de la République, du Premier Ministre et de son équipe ministérielle constitue un acquis pour la poursuite de la réforme administrative et pour l'instauration de la décentralisation.

Déjà, au cours de la campagne présidentielle, le Président René Préal s'est engagé à mettre en place toutes les institutions prévues par la Constitution, à les faire fonctionner convenablement en vue d'assurer la stabilité de l'État. Il a affirmé cette volonté dans son discours d'investiture et, à maintes occasions, avant l'installation de l'actuel gouvernement, tant au pays que lors de ses visites à l'étranger, il a identifié les deux grandes orientations de son deuxième quinquennat sur lesquelles il voudrait être jugé. Il s'agit, d'une part, de la construction de l'État moderne et du renforcement des institutions démocratiques et, d'autre part, de la création des conditions favorables à l'investissement en vue de la création de richesses au bénéfice de la population.

Dans sa Déclaration de politique générale présentée au Parlement en juin 2006, le Premier Ministre, après avoir assumé cette double finalité du quinquennat, a identifié les trois grandes dimensions du processus de modernisation de l'État qu'il considère comme l'une des pièces maîtresses de l'action de son gouvernement. Il s'agit de la refondation de l'État, de l'appui à la consolidation des institutions démocratiques et du déploiement de l'État sur l'ensemble du territoire national. La réforme administrative et la décentralisation- on l'aura compris- trouvent leur point d'ancrage au niveau de la première et de la troisième dimension.

Un mois plus tard, lors de la conférence internationale pour le développement économique et social d'Haïti, le 25 juillet 2006, réunissant à Port-au-Prince les représentants de l'État, de la société civile et les principaux partenaires de la communauté internationale, la problématique de la réforme de l'État a de nouveau été posée en des termes encore plus précis.

Le document présenté à cette occasion comportait deux grandes parties. La première identifiait les huit grands chantiers du quinquennat dont le renforcement de l'État. Ce chantier prévoit la mise en place du Conseil électoral permanent, l'appui au Parlement, l'appui aux collectivités territoriales et la réforme de l'administration publique. La deuxième partie du document constituait le programme du gouvernement de juillet 2006 à septembre 2007. S'inspirant de la Déclaration de politique générale, ce programme du gouvernement a développé et approfondi les deux grandes orientations de cette Déclaration. Des actions et mesures concernant la gouvernance politique, la gouvernance économique la modernisation de l'État, la décentralisation et les collectivités territoriales sont largement exposées. Au niveau de la modernisation de l'État, il a été question de réingénierie de l'État, de développement des capacités, de réforme de la fonction publique, de déconcentration administrative et de prise en compte de la dimension genre.

Comme on peut le constater dans ces différents documents officiels, le gouvernement s'est donné une vision très claire en matière de réforme de l'État en général et de réforme administrative et de décentralisation en particulier.

Sur ces deux dernières dimensions, des mesures concrètes ont été prises au cours des derniers mois traduisant la volonté du gouvernement de passer à l'action. Outre le Secrétariat Général de la Présidence et celui de la Primature mis en place pour assurer la coordination stratégique de l'action de l'Exécutif, le cadre institutionnel de la réforme prévu dans les deux Décrets portant organisation de l'Administration Centrale de l'État et portant révision du statut général de la Fonction Publique est actuellement opérationnel à la Primature. De plus, un Comité interministériel sur la décentralisation vient d'être créé.

La mise en œuvre de la réforme de l'administration et de la Fonction Publique est aussi bien lancée par la mise en opération du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique et de l'Office de Management et des Ressources Humaines.

Le premier, aréopage de Ministres et de personnalités de la société civile, est « chargé d'examiner les questions d'ordre général relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et au bilan des actions liées à la modernisation du service public » alors que le second, instrument d'action du premier, « est chargé de veiller à la performance du système de Fonction Publique par des mesures de régulation et d'évaluation...et d'assurer l'adaptation et l'harmonisation des structures et procédures administratives »

Quant au comité interministériel sur la décentralisation nouvellement créé, il devra contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation en vue d'assurer une meilleure coordination de l'action gouvernementale dans ce domaine. Plus particulièrement, le Comité Interministériel fixera les orientations dans les domaines suivants :

- 1) Élaboration et suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et préparation d'un plan d'action ;
- 2) Préparation et organisation de débats publics sur les enjeux de la décentralisation et du développement local ;
- 3) Préparation d'un avant-projet de loi-cadre sur les collectivités territoriales et la décentralisation ;
- 4) Élaboration de projets de dispositions administratives, réglementaires, fiscales et budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation ;
- 5) Coordination des activités liées à la décentralisation et à l'appui aux collectivités territoriales.

Animé par la vision stratégique qui vient d'être exposée et prenant appui sur le cadre institutionnel dont il vient d'être question, le gouvernement entend à présent faire état du contenu de son programme-cadre de mise en œuvre de la réforme administrative, d'une part, de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa politique de décentralisation, d'autre part.

4

Contenu du programme-cadre

Avant de livrer les éléments de contenu de ce programme, il convient de signaler qu'il ne s'agit là que d'une composante de la vaste entreprise de modernisation de l'État qui s'adresse à la fois au système sociopolitique, au système politico-administratif, au système économique et financier et au système d'information pour le développement. Cette démarche globale et holistique actuellement en cours en Haïti progresse à des degrés divers dans ces différents systèmes. Le programme dont il est question ici vise à la modernisation du système politico-administratif. Aussi, entend-il :

Rénover le cadre légal et harmoniser les missions des ministères et autres organismes gouvernementaux;

- Réorganiser et restructurer le système exécutif en vue d'une meilleure gestion de ce système et en vue de fournir des services de qualité à la population;
- Répartir les compétences et les responsabilités entre le centre et la périphérie;
- Développer et valoriser les ressources humaines de la Fonction Publique;
- Améliorer les conditions de travail par la fourniture de moyens matériels et informationnels adéquats.

Ces cinq objectifs se concrétisent dans les six axes programmatiques suivants

- Mise en œuvre de la réforme de l'Administration Centrale de l'État;
- Mise en place du nouveau système de Fonction Publique;
- Instauration d'une déconcentration effective des services publics;
- Lancement du processus de décentralisation;
- Modernisation du cadre physique des services publics;
- Mise en place d'un système d'e-gouvernement dans l'administration publique.

Axe 1**Mise en œuvre de la réforme de l'Administration Centrale de l'État.**

Les travaux traitant de la réforme actuelle de l'administration tirent leur origine des propositions de la CNRA. Dans ses différentes publications, la Commission recommandait le passage d'une administration de commandement à une administration de développement. Pour y parvenir, des recommandations majeures avaient été faites, notamment :

- la clarification des missions et des objectifs de l'État ;
- la réorientation de la culture administrative vers le mérite, le service public et le contrôle de gestion et de résultats ;
- l'organisation d'une Administration Publique rationnelle, stable et adaptée aux missions qui lui sont confiées ;
- la révision du dispositif législatif et réglementaire qui doit être complété, correctement appliqué et constamment évalué ;
- l'extension de ces mesures d'ordre général au niveau local en vue de la décentralisation et de la déconcentration ;
- la modernisation et l'adaptation des méthodes de gestion publique ;
- l'amélioration de l'image de l'État, grâce à une administration publique au service des usagers et respectueuse des lois de la République.

A. Contexte

Comme il a été souligné, le début de la phase active du processus s'est matérialisé, pour les services centraux, par l'adoption du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État. Ce Décret constitue une réponse à la fois aux dysfonctionnements qui ont entravé pendant longtemps la marche de l'Administration et aux difficultés d'ordre organisationnel et politique. En effet, l'Administration Centrale de l'État est surtout caractérisée par une multiplication de structures administratives évoluant sans liens organiques. Cette situation entraîne un besoin très marqué de coordination au niveau des institutions publiques.

L'action de la réforme est appelée à se poursuivre et le Gouvernement envisage, avec l'appui de la Communauté internationale, une réforme en profondeur de tout l'appareil politico-administratif du pays. L'action gouvernementale est donc orientée autour des prismes de la modernisation des Services Publics et vers l'établissement d'un véritable État de droit en Haïti.

Désormais, des formules et de nouvelles méthodes d'organisation vont être mises en œuvre pour permettre à l'Administration Centrale de l'État de répondre valablement à ses missions d'élaboration et de mise en œuvre des politiques

publiques nationales et d'offre des services publics de qualité aux citoyens, à des coûts peu élevés et dans des conditions d'accueil et d'accès plus appropriées

B. Contenu

La machine administrative va être dorénavant conçue dans la perspective d'une meilleure articulation pour la réalisation des politiques publiques. Les activités et mesures à mettre en œuvre devront proposer une réforme en profondeur qui s'inscrit dans la durée. L'objectif à atteindre est le renforcement des capacités de l'Administration Centrale de l'État par l'amélioration d'au moins cinq (5) grands paliers ou composantes prioritaires de la poursuite de la réforme administrative. Il s'agit de :

- La rénovation du cadre légal et institutionnel de l'Administration Centrale de l'État ;
- La coordination de l'action administrative sectorielle et interministérielle;
- L'amélioration de la qualité et de la transparence des services publics ;
- Le patrimoine et le coût de fonctionnement de l'État ;
- La sensibilisation et le plaidoyer pour la réforme administrative.

1. La rénovation du cadre légal et institutionnel de l'Administration Centrale de l'État.

Le Décret du 17 mai 2005 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Centrale de l'État prévoit tout un ensemble de modalités visant à rénover le cadre légal de l'appareil politico-administratif de l'État. Trois facteurs, parmi d'autres, militent en fait de façon particulière en faveur de cette rénovation :

- Le premier est l'existence de la Constitution de 1987 qui est à la fois un projet de modernisation de l'État et de son administration ainsi qu'un projet de restructuration de la société en vue de sa démocratisation. Le moment est venu de prendre une action décisive pour que, environ vingt ans après son adoption, une opération d'envergure soit entreprise dans le sens de la modernisation de l'Administration Centrale de l'État pour la rendre conforme aux prescrits de la Constitution..
- Le second découle des propositions de réformes institutionnelles et organisationnelles issues de diagnostics divers qui ont fait ressortir les principaux maux et dysfonctionnements qui empêchent l'administration haïtienne d'être efficace.

- Enfin, le troisième est directement lié à la nécessité d’offrir des services de qualité aux administrés. Le Gouvernement entend repenser l’organisation des services publics dans le sens d’une meilleure desserte de la population.

2. La coordination de l’action administrative sectorielle et/ou interministérielle

Cette composante est une modalité pratique des dispositions du Décret du 17 mai 2005 sur l’Administration Centrale de l’État. En effet, ce Décret renforce la coordination administrative, en ce sens qu’il précise les instances d’élaboration des prises de décisions politiques et crée des instances de support technique à la gestion stratégique.

3. L’amélioration de la qualité et de la transparence des services publics

Cette composante se rapporte à la recherche d’efficacité, de transparence et d’efficience des services publics. Une emphase particulière est portée sur la célérité des pratiques et procédures administratives à l’effet de répondre, dans un délai raisonnable, aux demandes de services des administrés.

4. La gestion efficace du patrimoine de l’État

L’objectif principal recherché ici est de contrer la mauvaise gestion ainsi que le gaspillage des biens publics. Les activités à réaliser répondent principalement à la nécessité pour l’État de procéder à un inventaire et une estimation réelle de son patrimoine et du coût de son fonctionnement. Ces activités permettront de responsabiliser les acteurs de l’Administration Publique Centrale de l’État, à partir, d’une part, d’une meilleure gestion de la chose publique et, d’autre part, du renforcement des mécanismes de reddition de comptes.

5. La sensibilisation et le plaidoyer pour la réforme administrative

Pour une meilleure compréhension de la mise œuvre de la Réforme de l’Administration Centrale de l’État, il est prévu d’organiser tout au long du processus un véritable plaidoyer dans le cadre de Forums, d’Ateliers, de Réunions de travail et de sensibilisation à l’intention de tous les acteurs et usagers de l’Administration.

Résultats Attendus

La mise en œuvre des différentes activités permettra d'atteindre les résultats suivants :

- L'institutionnalisation des services de la Présidence, des services centraux de la Primature et des organes de coordination stratégique ;
- L'actualisation du diagnostic des services centraux des ministères et des services techniquement déconcentrés et/ou décentralisés ;
- La rénovation effective du cadre légal de l'Administration Centrale de l'État ;
- Le renforcement de la coordination stratégique de l'Administration Centrale ;
- La structuration d'un dialogue véritable avec les représentations des différents organismes au sein de l'Administration Centrale ;
- L'évaluation et l'harmonisation des politiques sectorielles ;
- L'amélioration de la transparence, de l'efficacité et le l'efficience des services publics;
- Le renforcement de la sensibilisation et du plaidoyer en faveur de la Réforme.

A. Contexte

L'engagement pris par le Gouvernement devant le Parlement pour la rénovation de la fonction publique vise une meilleure maîtrise de sa gestion par la mise en place d'un potentiel en ressources humaines dont l'énergie et l'enthousiasme pour le changement doivent être mobilisés pour offrir aux citoyens un service de meilleure qualité. A l'évidence, la problématique de la Réforme de la Fonction Publique s'articule autour de la nécessité de mettre en place les structures de gestion et de régulation appropriées découlant du Décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction Publique.

B. Contenu

A la lumière du nouveau cadre légal de référence que représente ce Décret, le Gouvernement s'attachera, durant les cinq (5) prochaines années, à mettre l'emphase sur :

- Le cadre réglementaire de la Fonction Publique ;
- Le cadre institutionnel de gestion des ressources humaines ;
- Le recrutement des Agents de la Fonction Publique ;
- L'égalité des chances dans la Fonction Publique ;
- La gestion de la carrière des Agents de la Fonction Publique ;
- La politique de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique ;
- La gestion des agents publics contractuels.

1. Le cadre réglementaire de la Fonction Publique

Le Décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut Général de la Fonction Publique a pour vocation d'offrir un cadre statutaire général à tous les fonctionnaires de l'État. Il reflète la politique de l'État en ce qui concerne la gestion des ressources humaines conformément aux prescrits de la Constitution qui instituent une fonction publique de carrière.

Ledit Décret présente certes des mécanismes de gestion de la fonction publique, mais son application repose essentiellement sur certaines modalités d'application qui feront l'objet des Arrêtés figurant dans cette composante, notamment ceux qui portent sur les Organes de gestion de la Fonction Publique, l'organisation

des concours, l'élaboration d'un code de déontologie qui devront être adoptés en toute urgence. D'autres Arrêtés, dont les contenus restent, pour le moment, subordonnés à la conduite d'études préalables (la nomenclature et la classification des emplois, la dénomination des filières et des corps d'emploi, les statuts particuliers des filières et des corps d'emploi, l'évaluation des fonctionnaires, la grille indiciaire de traitement de base) seront adoptés progressivement

2. Le cadre institutionnel de gestion des ressources humaines

Il s'agit en priorité de renforcer l'Office de Management et de Ressources Humaines (OMRH), organe de coordination stratégique à la disposition du Premier Ministre, chargé du pilotage de l'administration et de la fonction publique.

Cet Office est de toute évidence une initiative visant à confier au Premier Ministre la gestion de la fonction publique jadis dévolue au Ministère de l'Administration et de la Fonction Publique. L'Office est donc appelé à jouer, sous la houlette du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique, un rôle essentiel dans le suivi des directives du Premier Ministre relatives aux mesures institutionnelles à exécuter par les Directions ou Services des ressources humaines des autres administrations. De plus, l'OMRH devra encadrer le fonctionnement de ces Directions et Services. Le travail s'étendra également à la mise sur pied de l'École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques chargée de la formation initiale et continue des fonctionnaires et agents publics, de la recherche appliquée sur le système politico-administratif haïtien et de la fonction conseil auprès des administrations.

De même, le Fichier Central des fonctionnaires sera réactivé et réactualisé. Il s'agit d'un instrument qui, sur le plan de la gestion prévisionnelle et opérationnelle, permettra au Gouvernement d'avoir des informations exactes sur la répartition sectorielle des effectifs, de maîtriser en permanence la taille de la fonction publique, sa structure et son coût et d'élaborer des politiques de gestion des ressources humaines.

3. La politique de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique

Il est définitivement acquis que la formation et le perfectionnement constituent les pierres angulaires de la valorisation des Ressources de la Fonction Publique. A ce titre, l'accent sera particulièrement mis sur l'élaboration d'un document de politique de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique qui sera en adéquation avec les résultats d'une étude préalable sur l'identification des besoins en formation des agents de la Fonction Publique.

Des actions de formation seront planifiées en fonction des plans ministériels de formation et de perfectionnement, lesquels seront pris en compte dans les plans annuels de formation et de perfectionnement élaborés par l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH).

La familiarisation des fonctionnaires en début de carrière avec la culture administrative sera assurée au moyen de séminaires d'information et d'orientation.

4. La gestion de la carrière des Agents de la Fonction Publique

Le Statut général de la Fonction Publique s'est attaché à organiser la Fonction Publique d'État en se référant aux agents publics de l'Administration Centrale jouissant de la qualité de fonctionnaires, à savoir tous ceux qui :

- Occupent un emploi permanent;
- exercent dans la hiérarchie des services de l'État, c'est-à-dire les administrations centrales de l'État, les services techniquement déconcentrés, les services territoriaux déconcentrés et les organismes autonomes à caractère administratif, culturel ou scientifique ;
- ont été recrutés en vertu d'un concours suivi d'un stage et d'une nomination régulière ;
- ont été titularisés dans un grade de la hiérarchie de l'un des corps de fonctionnaires.

Ont été également définies les règles qui organisent la mise en place d'un système de Fonction Publique de carrière en ce qui concerne :

- la classification des emplois et des fonctionnaires ;
- leur regroupement en filières et en corps d'emploi qui seront régis par des statuts particuliers;
- leur évaluation.

La classification des emplois procède d'une analyse des tâches qui fait partie des techniques de la gestion moderne. Il est prévu d'organiser la fonction publique notamment en regroupant les agents qui ont des qualifications analogues dans les mêmes filières professionnelles. Toutes ces opérations seront menées conjointement par l'OMRH et les Directions et Services des ressources humaines des Ministères.

5. Le recrutement des Agents de la Fonction Publique

L'État doit en permanence assurer le recrutement de nouveaux agents pour enrichir la fonction publique et ce, en vertu d'une politique claire de recrutement et d'affectation des agents de la fonction publique.

A cet égard, la conduite d'une étude sur les besoins en effectifs de la fonction publique permettra de déterminer le nombre d'agents à recruter et de planifier leur affectation.

L'inventaire des emplois et la description des profils de poste devront, à terme, conduire à mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs et à organiser des concours de recrutement des fonctionnaires en réponse aux besoins réels exprimés par les institutions publiques.

6. L'égalité des chances dans la fonction publique

La mise en place d'une politique favorisant l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations constitue l'un des enjeux majeurs de la Réforme de la fonction publique. Dans cet ordre d'idées, la généralisation des concours va faire des qualifications et du mérite les seules conditions d'accès à la Fonction Publique. Par ailleurs, des avancées réelles dans le domaine du genre ont été enregistrées. Il n'est pas toutefois à écarter la persistance de certaines réticences. Toujours est-il que la problématique de l'égalité entre les sexes est appropriée de façon inégale, selon les administrations. La mise en place d'une véritable politique en la matière visant notamment une augmentation significative du nombre de cadres féminins dans les sphères décisionnelles de la Fonction Publique devient un impératif. Une étude devrait identifier et proposer les mécanismes d'une telle politique.

De même, en vertu du principe d'égal accès des citoyens à la Fonction Publique, il faudra veiller à ce que les personnes handicapées puissent y trouver leurs places et exercer des activités compatibles avec leur état.

7. La gestion des Agents contractuels

Le Statut Général de la Fonction Publique détermine les emplois pour lesquels les autorités publiques peuvent recruter un agent contractuel. Le recrutement inopiné et anarchique d'agents contractuels dans les administrations de l'État réclame impérativement une mise en ordre passant dans un premier temps par la réalisation d'une étude visant à identifier et à évaluer les tâches qu'ils exécutent.

A terme, il s'agira de rationaliser et d'harmoniser le recours aux agents contractuels.

Résultats Attendus

La modernisation de la gestion des ressources humaines permettra de mieux répondre aux besoins des services publics, aux aspirations des fonctionnaires et agents et aux attentes des usagers. Elle devra favoriser d'une part le développement du professionnalisme de la fonction publique et s'attachera d'autre part à la refonte du cadre juridique et statutaire la régissant. D'ici fin 2012, les résultats visés sont :

- L'amélioration des capacités professionnelles des fonctionnaires et autres agents publics
- L'amélioration de la qualité du service rendu au citoyen;
- La mobilisation et la motivation des ressources humaines ;
- L'adaptation des statuts des fonctionnaires aux exigences de la modernisation;
- L'adoption d'un système de rémunération qui encourage le rendement;
- La révision du système de recrutement;
- L'accès aux postes à responsabilités sur critères de mérite et de compétence ;
- La promotion et la valorisation des ressources humaines dans les administrations publiques ;
- L'élaboration de cadres méthodologiques de redéploiement des effectifs ;
- L'élaboration de schémas directeurs de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences ;
- Une action concertée visant à favoriser l'égalité des chances et la non-discrimination.

Axe 3**Instauration d'une déconcentration effective des services publics**

Ce volet englobe la définition, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de déconcentration des services publics qui constitue l'un des axes majeurs et un des enjeux essentiels de la réforme de l'État. Il se propose de poursuivre et d'élargir d'une part la réflexion lancée autour de la déconcentration des services publics et d'opérationnaliser et coordonner, de l'autre, une politique nationale en la matière.

A. Contexte

Au cours de l'année 2002, une étude sur l'état de la déconcentration dans les ministères avait amené à la conclusion que la déconcentration était loin d'être la règle de base d'organisation des administrations de l'État et avait permis de dresser les constats suivants :

- Une faible distribution des services publics sur l'ensemble du territoire ;
- La modicité des moyens engagés ;
- De larges segments de la population laissés pour compte par l'administration et, pour ainsi dire, abandonnés à eux-mêmes ;
- Un manque de concordance entre la création de certains services déconcentrés et les découpages territoriaux ;
- De lourdes disparités dans les modes d'organisation de ces services déconcentrés.

Autant de caractéristiques d'un pays sous-administré et mal administré. Ces constats posent l'impératif d'une structuration en profondeur et d'une meilleure répartition de l'appareil administratif haïtien, dans le sens d'un accès moins inégalitaire des usagers de la chose publique, indépendamment de leurs lieux de résidence. Les aléas de la conjoncture et l'instabilité politique persistante n'avaient pas créé les conditions favorables à la prise en compte des recommandations émises dans le cadre de cette étude.

Toutefois, la problématique de la déconcentration n'a pas été entièrement éludée. Elle a continué à susciter un certain intérêt et à faire l'objet de plaidoyers divers limités aux cercles de l'administration. Le thème a ainsi figuré au menu d'un séminaire gouvernemental organisé au siège de La Primature en avril 2004, de même qu'à une réunion des cadres supérieurs de l'administration publique tenue en septembre 2005. Ces rencontres ont contribué à un premier travail de sensibilisation auprès de différentes catégories d'acteurs publics leur permettant de mieux cerner la problématique de la déconcentration.

Dans le même temps, l'adoption du Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'État, a également jeté les bases du processus de déconcentration administrative. Le Chapitre II, traitant de l'organisation

administrative des ministères, consacre sa section III aux services territoriaux déconcentrés. Un total de quatorze (14) articles sur quarante neuf (49) équivalant à plus du quart de ce chapitre, est dédié à la question. On y trouve en condensé une ébauche des principes de base et des règles minimales pour assurer le fonctionnement de ces structures. Cette intégration des services territoriaux déconcentrés est révélatrice d'une nouvelle vision qui place la déconcentration non plus en annexe mais au cœur même de la gestion de la chose publique. En cela, elle marque véritablement une avancée et préfigure une mutation dans la structuration de l'appareil administratif haïtien.

B. Composantes

Les résultats de ces travaux et réflexions ont largement influencé l'identification des sept composantes du volet déconcentration du présent programme :

- L'état des lieux de la déconcentration administrative ;
- Le cadre conceptuel et technique de la déconcentration;
- Le cadre légal de la déconcentration ;
- Le cadre institutionnel de la déconcentration ;
- Les structures de coordination territoriale de la déconcentration ;
- Le renforcement institutionnel des échelons territoriaux de déconcentration;
- Les activités de formation, de sensibilisation et de plaidoyer;

1. L'état des lieux de la déconcentration

La première composante – l'état des lieux de la déconcentration administrative – se propose d'une part de revisiter, cinq ans après le diagnostic initial, la situation présente de la déconcentration des ministères – et compléter, de l'autre, ces premiers constats par des enquêtes de terrain d'abord dans les délégations et vice-délégations, en leur qualité d'organes d'administration générale, puis dans les directions départementales et autres échelons territoriaux de déconcentration. Une telle approche aura le mérite de permettre une lecture et une connaissance objectives de la réalité de la déconcentration administrative des ministères.

La même démarche sera également suivie pour les services techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés : collecte de données auprès des services centraux complétées le cas échéant, voire confrontées à d'autres données recueillies au niveau des représentations territoriales de ces services.

Ce travail de diagnostic constitue un préalable à la mise en œuvre des divers axes du volet déconcentration.

2. Le cadre conceptuel et technique de la déconcentration

La formulation et l'opérationnalisation d'une politique nationale de déconcentration impliquent un important travail conceptuel et technique incluant :

- Une déclaration de politique ;
- L'élaboration d'un plan national de déconcentration ;
- La restructuration des administrations centrales ;
- La mise au point de schémas directeurs de déconcentration par administration ;
- La rationalisation des découpages des ressorts territoriaux des services déconcentrés ;
- La répartition des missions et des moyens entre administrations centrales et services déconcentrés de l'état ;
- Le renforcement de la capacité de gestion et de décision des structures administratives territoriales ;
- La détermination des conditions de transfert de ressources au profit des services déconcentrés ;
- Le redéploiement progressif des effectifs de la fonction publique ;
- La réalisation de manuels de procédures pour les délégations et vice-délégations d'une part, les directions et coordinations départementales, de l'autre.

3. Le cadre légal de la déconcentration

Si le Décret du 17 mai 2005 pose des règles de base concernant le fonctionnement des services territoriaux déconcentrés, il n'est pas allé jusqu'à leur accorder une compétence de droit commun. En effet, seules les administrations centrales se voient confier des missions à caractère national ou dont l'exécution ne peut être confiée à un échelon territorial. Il apparaît clairement que la déconcentration ne constitue pas encore la règle générale de répartition des attributions et des moyens entre les différents échelons des administrations de l'État. Un important chantier législatif et réglementaire sera donc entrepris dans le but de renforcer le cadre légal de la déconcentration. Cette composante comprend l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un ensemble législatif et réglementaire comprenant :

- Une loi de référence sur la déconcentration ;
- Une loi organique sur les délégations et les vice-délégations ;
- Une loi réaménageant les structures de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif par l'introduction d'un premier degré de juridiction, la Chambre Départementale des Comptes et du Contentieux Administratif ;

- Une loi instituant un mécanisme de financement en vue du développement de l'administration territoriale d'État de manière à doter la déconcentration des moyens garants de sa réussite;
- Une loi définissant les relations entre collectivités locales et services déconcentrés de l'État ;
- Un modèle de protocole d'accord pour matérialiser les dispositifs juridiques découlant du texte précité.

4. Le cadre institutionnel de la déconcentration

Une politique de déconcentration ne se conçoit guère sans des outils institutionnels de pilotage, d'animation, d'accompagnement, de suivi et d'exécution. A ce titre, il est prévu d'assurer la mise en place et le fonctionnement des organes suivants :

- Un Comité Interministériel à l'Administration Territoriale assistée d'un Secrétariat Permanent à l'Administration Territoriale ;
- Une Commission de déconcentration dans les ministères, les organismes techniquement déconcentrés et techniquement décentralisés.

5. La structure de coordination territoriale de la déconcentration

Cette composante se propose de travailler au renforcement des structures de coordination des services territoriaux déconcentrés. L'accent sera donc mis sur le renforcement institutionnel des délégations et des vices délégations d'une part, et de l'autre, sur l'institutionnalisation des mécanismes de concertation et de coordination entre le gouvernement et ses représentants au niveau du département, les délégués. L'objectif attendu de ce rapprochement est de permettre à ces derniers d'incarner la politique gouvernementale dans toute son expression au niveau des différents territoires formant l'espace national et, par voie de conséquence, d'éliminer tout risque d'altération ou de mésinterprétation dans la mise en œuvre de cette politique. Cela garantira une meilleure efficacité et une meilleure homogénéité dans l'application des politiques publiques.

6. Les échelons territoriaux de déconcentration

La sixième composante se focalise sur le renforcement des échelons territoriaux de déconcentration. Il s'agira à ce niveau de travailler au renforcement institutionnel de ces divers cadres territoriaux, en commençant par les directions et coordinations départementales des ministères. La situation organisationnelle et la problématique des moyens de fonctionnement des circonscriptions administratives inférieures à la direction départementale seront également prises en compte. La question de la mise au point d'un budget déconcentré par administration sera également traitée sous cette rubrique.

7. La sensibilisation et le plaidoyer

La réussite de ce programme passe par une importante entreprise d'appropriation et de promotion de la réforme. D'où l'intérêt d'identifier clairement et multiplier les cibles à sensibiliser dans le cadre d'une vaste campagne d'explication et de relations publiques. En effet, toute réforme doit s'accompagner d'une démarche pédagogique indissociable. Ce travail s'appuiera sur les divers acteurs du secteur public et de la société civile. L'emphase est aussi mise à ce niveau sur la valeur didactique pour les décideurs publics à rendre compte périodiquement de l'application de la politique gouvernementale de déconcentration.

Résultats Attendus

La déconcentration administrative, comme mode de réorganisation de l'administration, représente un levier essentiel de la réforme de la gestion publique. Sa mise en œuvre, nécessaire pour satisfaire les attentes des citoyens et des partenaires socio-économiques de l'État au niveau local et pour assurer la rationalisation de l'action administrative, doit déboucher sur les résultats suivants :

- La mise en place d'une gestion de proximité ;
- La délégation des pouvoirs de décision aux services déconcentrés pour le règlement des affaires d'intérêt local ;
- La fourniture de prestations publiques répondant aux besoins des populations locales ;
- La couverture appropriée du territoire national par l'implantation de services déconcentrés correspondant aux besoins réels du développement économique et social et des différentes parties du territoire ;
- L'amélioration de l'accès pour les usagers, quelque soit leur lieu de résidence ;
- L'allègement et le désencombrement de l'Administration Centrale ;
- Le développement des capacités de l'Administration Centrale en matière de stratégie et d'expertise ;
- La responsabilisation des fonctionnaires locaux ;
- L'instauration d'un véritable partenariat en matière de développement local ;
- L'accompagnement de la décentralisation.

Axe 4**Instauration d'une déconcentration effective des services publics**

La décentralisation est inscrite dans la Constitution de 1987 qui en fait l'une des principales composantes de la réforme de l'État et qui la place parmi les mécanismes visant à instaurer « un régime basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale¹ »

La Constitution a ainsi créé trois catégories de collectivités territoriales (le département, la commune et la section communale) bénéficiant explicitement ou implicitement de la personnalité morale et de l'autonomie. Les collectivités sont dotées d'un organe exécutif (le conseil) et d'un organe délibérant (l'assemblée). Les départements disposent, de plus, d'un organe commun de représentation, le Conseil Interdépartemental. La Constitution confie aussi aux collectivités territoriales diverses responsabilités qui incluent la participation à la prise de décision de portée nationale.

A. Contexte

Vingt ans après la promulgation de la Constitution, les réformes institutionnelles qu'elle a esquissées et annoncées n'ont été que partiellement réalisées et les conditions préalables à la mise en œuvre de la décentralisation ne sont pas encore remplies.

Les institutions locales n'ont été que partiellement mises en place :

- Le cadre légal qui devrait régir leur organisation et leur fonctionnement ainsi que leurs rapports avec l'État est encore très incomplet ;
- Les organes départementaux n'ont toujours pas été mis en place, de même que les organes délibérants (les assemblées) des communes et des sections communales ;
- Les ressources à disposition des collectivités territoriales sont très réduites et les subventions de l'État constituent la quasi-totalité des rentrées de la grande majorité des communes ;
- Les collectivités territoriales n'exercent que des responsabilités extrêmement limitées et leurs capacités administratives et techniques sont très faibles. La gestion de leurs maigres ressources est effectuée en dehors de normes et procédures et, dans la pratique, sans aucun contrôle.

Les institutions nationales concernées par la décentralisation n'ont pas encore fait l'objet des réformes prescrites par la Constitution. En particulier:

- Au niveau central, les capacités nécessaires à l'exercice effectif de la tutelle administrative de l'État sont encore très limitées et la gestion des subventions de l'État aux collectivités territoriales, notamment celles allouées par le Fonds de gestion des collectivités territoriales (FGDCT) doit se faire avec plus de rigueur;

¹ Préambule 7

- Les délégations et vice délégations ne disposent ni des structures, ni des moyens qui leur permettraient d'assurer un encadrement adéquat des collectivités territoriales ;
- La déconcentration, qui doit, en principe, accompagner la décentralisation, n'est pas encore assez avancée pour remplir convenablement ce rôle ;
- L'organisation territoriale des tribunaux n'a pas encore été modifiée en fonction du rôle des assemblées municipales et départementales dans la nomination des juges ;
- La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), chargée, à la fois, de la vérification des comptes des collectivités territoriales et de la résolution des litiges entre l'État et ces dernières, est encore très loin de disposer des structures et des moyens nécessaires à l'exercice effectif de ces responsabilités.

Sur un autre plan, le cadre de l'action publique n'a pas subi les modifications nécessaires au fonctionnement des collectivités territoriales et à leur intégration dans le cadre politico administratif national. A titre d'illustrations, mentionnons le fait que :

- La nomenclature budgétaire, la comptabilité nationale ne tiennent que partiellement compte des collectivités territoriales ;
- Les dispositions concernant la gestion des services publics ne font pas de place au rôle éventuel des collectivités
- Les problèmes de délimitation liés à l'arbitraire de certains découpages territoriaux ou à l'imprécision des limites administratives attendent toujours d'être traités.

Par ailleurs, un certain nombre d'obstacles à la décentralisation sont liés au contexte d'intervention caractérisé, entre autres, par :

- La sous administration du pays et les déficiences de l'administration publique ;
- La précarité des ressources publiques face aux besoins des collectivités ;
- La tentation des autorités locales de déborder leurs champs de compétence devant les déficiences du cadre normatif jointes à la faiblesse à la fois de l'appareil judiciaire et des mécanismes d'articulation et de défense des intérêts collectifs ;
- La faiblesse des capacités administratives et techniques au niveau local et le manque de structuration et, souvent, de représentativité, des organisations de la société civile ;
- L'absence de consensus entre les acteurs éventuels de la décentralisation et les attentes souvent confuses de la population dans ce domaine.

B. Composantes

La stratégie d'intervention repose à la fois sur l'élaboration du cadre conceptuel devant amener, entre autres, à la définition d'une politique de décentralisation, le renforcement du cadre légal, l'institutionnalisation et le renforcement des capacités des collectivités territoriales ainsi que le renforcement des structures et des capacités d'encadrement de l'État. Pour faciliter la mise en œuvre et assurer l'adhésion et la participation des acteurs concernés et de la population en général, des activités de sensibilisation et de plaidoyer sont aussi prévues. La mise en place des collectivités territoriales à la suite des récentes élections fait l'objet d'une attention particulière. De plus, la diversité et la complexité des tâches à entreprendre rendent nécessaire la mise en place des mécanismes pouvant assurer la conception et la coordination de l'ensemble des activités qui se réaliseront dans les composantes suivantes :

- Le cadre conceptuel;
- Le renforcement du cadre légal;
- L'institutionnalisation des collectivités territoriales et le renforcement de leurs capacités;
- Le renforcement des structures et des capacités d'encadrement de l'État;
- Sensibilisation et plaidoyer.

1. Le cadre conceptuel

La première composante vise la création du cadre indispensable à l'élaboration et à la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation. Les structures et mécanismes prévus permettront d'assurer la finalisation de la politique nationale de décentralisation, l'élaboration d'un plan d'action pour la décentralisation, la conduite d'études de base, l'organisation d'une campagne d'information de même que la coordination de l'ensemble des activités à entreprendre dans le cadre de la décentralisation. Le pilotage de ces travaux sera assuré par le Conseil interministériel pour la décentralisation.

2. Le renforcement du cadre légal

L'élaboration, la révision et l'adoption de l'ensemble des dispositions légales nécessaires à la mise en place et au fonctionnement régulier des institutions locales, puis à la mise en œuvre d'un nouveau partage de responsabilités et de ressources entre l'État et les collectivités territoriales, vont constituer une étape incontournable de la mise en application des prescrits constitutionnels sur la décentralisation.

Il convient de consacrer par la loi les principes de la décentralisation et de l'administration des collectivités territoriales, l'organisation et le fonctionnement des différentes catégories de collectivités territoriales, de même que les différents aspects relatifs à l'exercice des responsabilités locales et au contrôle de l'État.

3. L'institutionnalisation des collectivités territoriales et le renforcement de leurs capacités

L'exercice effectif de leurs responsabilités par les collectivités territoriales est difficilement envisageable sans un renforcement significatif de leurs capacités. La mise à disposition de modèles de structures administratives et d'outils de gestion adaptés aux besoins des collectivités, la formation des élus et du personnel, l'élaboration de procédures et le renforcement de la gestion financière vont donc faire partie des aspects essentiels de cette composante. La constitution du patrimoine des collectivités, la préparation de programmes d'appui aux collectivités, le renforcement des associations d'élus locaux ainsi que des activités de la coopération décentralisée bénéficieront aussi de l'appui du gouvernement.

4. Le renforcement des structures et des capacités d'encadrement de l'État

Une véritable décentralisation n'est réalisable que dans le cadre d'un État fort et présent sur l'ensemble du territoire national. Il est donc prévu en conformité avec les interventions qui se feront dans le cadre de la déconcentration :

- La mise en place des procédures et de mécanismes de contrôle de l'État ;
- Le renforcement des structures d'encadrement de l'État tant au niveau central qu'au niveau des départements et des arrondissements ;
- L'établissement des modalités de l'assistance technique de l'État aux collectivités.

5. La sensibilisation et le plaidoyer

L'information des partenaires concernés et de la population en général, de même que leur adhésion aux objectifs de la décentralisation seront essentielles au bon déroulement du processus de réformes. A cette fin diverses activités de sensibilisation et de plaidoyer sur le thème des collectivités territoriales et de la décentralisation seront entreprises.

Résultats Attendus

Les résultats attendus aux termes de ces actions et interventions sont:

- L'élaboration d'une vision nationale de la décentralisation;
- Le renforcement de la démocratie au niveau local;
- La mise en place des éléments essentiels du cadre de fonctionnement des collectivités territoriales;
- La mise en place d'une véritable administration de proximité;
- Le fonctionnement régulier des institutions locales;
- Le renforcement de la présence de l'état auprès des collectivités territoriales;
- La coordination des activités de préparation et de mise en œuvre de la décentralisation.

A. Contexte

La perspective d'une vaste réforme de l'Administration et de la Fonction Publique appelle un important effort d'investissement en matière d'infrastructures et d'équipements dans la mesure où ce processus suppose et implique un environnement et un outillage plus incitatifs à une augmentation du rendement et de l'efficacité.

B. Composantes

Ce volet se veut une première réponse à ces préoccupations. Il est organisé en quatre composantes :

- Élaboration de dispositions normatives pour la construction et l'aménagement de bâtiments publics ;
- Construction de locaux administratifs dans le cadre de la déconcentration ;
- Construction de locaux pour les organes de pilotage ou d'accompagnement de la réforme ;
- Ameublement et renforcement des capacités opérationnelles et techniques d'entités administratives liées à la réforme

1. L'élaboration de dispositions normatives pour la construction et l'aménagement de bâtiments publics

La première composante se propose de dresser un état des lieux de l'environnement physique des bâtiments administratifs et vise à faire le point sur les conditions de travail prévalant dans les administrations publiques. Elle se donne également pour tâches d'analyser les caractéristiques de l'occupation de l'espace dans les administrations publiques. L'objectif poursuivi est d'arriver en définitive à une estimation des besoins en immeubles administratifs adéquats et fonctionnels. L'exercice débouchera sur l'établissement de normes de conception et de construction de bâtiments publics, d'occupation, d'aménagement et de distribution des espaces concernés.

2. La construction de locaux administratifs dans le cadre de la déconcentration

L'adoption et la mise en branle d'une politique d'envergure de déconcentration des services publics, dans le but d'établir une administration de proximité au bénéfice de la population, vont poser de manière aiguë le problème d'espaces destinés à loger convenablement les services territoriaux déconcentrés de l'État qui seront établis ou renforcés, selon le cas, au fur et à mesure, au niveau des différentes circonscriptions administratives. Seule une politique soutenue

d'érection et d'aménagement de locaux administratifs dans les divers cadres territoriaux de déconcentration permettra de répondre avec cohérence à cette pressante et incontournable demande. L'attention sera portée sur les bâtiments appelés à abriter, dans un premier temps, les structures transversales de coordination des services territoriaux déconcentrés que sont les délégations et vice-délégations et, par la suite, les relais géographiques des ministères et autres administrations ayant des compétences territoriales. En même temps, dans le but de favoriser des économies d'échelle et l'harmonisation, d'une administration à l'autre, des échelons territoriaux de déconcentration, la préférence sera accordée à la construction de bâtiments administratifs multifonctionnels, à même de loger toute une gamme de services territoriaux déconcentrés, aboutissant ainsi, au niveau local, à la mise en place de pôles de services de l'État.

Un processus de construction de dix immeubles administratifs étant déjà en cours de réalisation au niveau des différents départements géographiques du pays à partir d'un financement de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), il s'agira d'apprécier dans un premier temps la taille et la fonctionnalité de l'espace bâti en fonction des besoins exprimés dans chaque juridiction administrative du pays avant de s'engager dans de nouveaux chantiers allant dans cette direction.

3. La construction de locaux pour les organes de pilotage ou d'accompagnement de la réforme

Deux institutions publiques nouvelles sont appelées, chacune dans le domaine qui lui est propre, à jouer un rôle moteur dans la rénovation et l'amélioration de la qualité du service public en Haïti. Il s'agit du Secrétariat Général de la Primature et de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH). L'exercice et l'accomplissement des importantes missions qui leur sont dévolues ne vont pas sans un cadre physique approprié. D'où la pertinence et l'intérêt de les doter d'immeubles administratifs à la hauteur des tâches de pilotage opérationnel de la réforme ou de coordination de l'action gouvernementale.

En outre, une institution occupe une place de choix dans le cadre de la réforme, l'École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques (ENAPP) dont la mission consiste à assurer la formation initiale et continue et l'amélioration de la performance des cadres de la fonction publique. La construction d'un édifice répondant aux normes et standards requis en la matière pour permettre à cette institution de déployer son action constitue une priorité indiscutable dans le cadre de la réforme.

4. L'ameublement et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques d'entités administratives liées à la réforme

Cette composante apparaît comme le corollaire obligé de l'effort de construction préalablement mentionné aux composantes 2 et 3 ou comme un apport indispensable pour renforcer la performance de certaines structures

administratives appelées à jouer un rôle essentiel dans le devenir de la réforme
Il est ainsi prévu :

- L'aménagement, l'ameublement et l'équipement tour à tour du Secrétariat Général de la Primature, de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) et de l'École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques (ENAPP).
- L'aménagement, l'ameublement et l'équipement des constructions prévues au titre de la déconcentration des services publics ;
- L'installation ou la modernisation de l'équipement informatique des directions et services de ressources humaines établis dans les ministères, les organismes techniquement déconcentrés et les organismes techniquement décentralisés à caractère administratif ou culturel.
- L'installation ou la modernisation de l'équipement informatique des Unités d'Études et de Programmation (UEP) logées dans les ministères.

Résultats Attendus

Les actions ventilées dans cet axe visent les résultats suivants :

- Une politique nationale est établie en matière de normes d'aménagement, d'occupation et d'érection de bâtiments publics ;
- Les services territoriaux déconcentrés de l'État évoluent dans un cadre physique convenable ;
- Le Secrétariat Général de la Primature, l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) et l'École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques (ENAPP) disposent d'installations adéquates et fonctionnelles et d'équipements appropriés ;
- Les Directions et Services de Ressources Humaines dans les administrations gérant le personnel de la fonction publique bénéficient de l'outillage technologique nécessaire pour jouer toute leur partition dans le cadre de la modernisation de la gestion de la fonction publique ;
- Les Unités d'Études et de Programmation dans les ministères sont à même de remplir avec satisfaction leurs missions de conception, d'élaboration, de suivi et d'évaluation des programmes et projets intéressés par leurs secteurs d'activités.

Axe 6**Mise en place d'un système d'e-gouvernance**

Cet axe programmatique vise à renforcer les capacités de l'Administration à exploiter les technologies de l'information et de la communication ainsi que les pratiques modernes de gestion qui s'y rattachent. Il envisage de mettre en place un système de gestion de l'information appelé à rendre l'action gouvernementale plus visible, plus transparente, plus cohérente et un système de gestion des ressources matérielles, humaines et financières, conduisant à plus d'efficacité et d'efficience.

A. Contexte

Le rapport 2005 sur le degré de préparation des pays à l'e-gouvernement, publié récemment par les Nations-Unies, place Haïti en 166ème position sur les 191 états membres, avec un indice global de 0,1786 contre une moyenne caribéenne égale à 0,4282. L'actualisation des paramètres utilisés conduira sans doute à une valeur améliorée, compte tenu des progrès enregistrés au niveau de la téléphonie cellulaire et de l'Internet. Mais l'indice restera encore faible en fonction du grand déficit en termes d'infrastructure et de présence en ligne. L'étude récente sur l'état de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au niveau de l'Administration Publique dresse le tableau suivant :

- De nombreux cas de chevauchement de compétences entre les institutions de l'État ;
- Une utilisation des TIC encore modeste ;
- Un équipement très variable d'une institution à l'autre ;
- Une gestion de l'équipement efficiente ;
- Faible interconnexions entre les institutions publiques ;
- De très faibles interactions entre les institutions et le grand public ;
- Une carence en compétences dans le domaine des TIC ;
- Quelques initiatives fort intéressantes et une sensibilisation relativement forte des responsables quand à l'importance de l'intégration des TIC dans l'Administration.

Conscient de cette situation le Gouvernement a fait choix de l'e- gouvernement comme l'un des axes majeurs de la réforme de l'État. Il entend ainsi :

- Réduire les tracasseries administratives ;
- Contribuer à la lutte contre la corruption ;
- Améliorer le processus de traitement de l'information effectué par l'administration et effectuer la mise en ligne de ses services au profit de l'entreprise et du citoyen ;

- Réduire les coûts supportés par le contribuable ;
- Améliorer la qualité du service rendu ;
- Diminuer les délais de traitement des dossiers.

B. Composantes

La mise en place du système d'e-gouvernement se fera en deux temps : d'abord au sein de la présidence, de la primature des ministères et du parlement), et ensuite au sein des Délégations, Vice-Délégations et Directions départementales. La coordination des interventions relevant de l'e-gouvernance en vue d'une plus grande efficacité et d'une exploitation plus judicieuse des ressources déjà disponibles sera assurée. Les actions à entreprendre porteront sur :

- La consolidation de l'infrastructure physique;
- Le développement d'applications;
- L'aménagement d'un cadre institutionnel et légal adapté.

1. La consolidation de l'infrastructure physique

Cette composante prévoit de consolider le réseau métropolitain existant qui relie déjà entre elles plus d'une trentaine d'institutions publiques, de mettre en place une Unité Centrale de Gestion de l'Information Publique, et d'assurer l'interconnexion des Délégations, Vice-Délégations et Directions départementales. Une attention particulière est accordée au renforcement des capacités des institutions concernées de façon à leur permettre de tirer pleinement profit de l'infrastructure technologique mise en place.

2. Le développement d'applications

Cette composante envisage d'aménager un espace de travail collaboratif entre les instances concernées, d'accroître la présence en ligne de l'administration publique par la mise en fonction du portail officiel, des sites Web de tous les ministères et d'étendre le système de gestion en ligne des ressources de l'administration publique. A côté du SYSDEP (Système des dépenses publiques), et du fichier central des ressources humaines, l'accent sera mis sur les ressources matérielles de façon à permettre à l'administration d'avoir une meilleure gestion de son inventaire (automobile, informatique, mobilier, immobilier). Il sera ainsi développé et mis en service un logiciel de gestion intégrée et commune des ressources matérielles, humaines et financières.

Le développement des applications suppose la mise en place de standards sur la présence en ligne, sur la conception de logiciels et systèmes pour l'administration publique, sur l'identification des citoyens, notamment par une normalisation et une intégration des différentes bases de données existantes.

3. L'aménagement d'un cadre institutionnel et légal adapté

La stratégie envisage aussi une intégration des paramètres d'accompagnement pour la mise en œuvre et l'extension d'un programme d'e-gouvernance : plan d'action TIC, cadre légal, réduction de la fracture numérique. Ils représentent des facteurs critiques pour la mise en place d'un programme d'e-gouvernance. Des dispositions seront donc prises, en vue de :

- i) L'adoption d'un Plan national TIC;
- ii) La révision des décrets du 12 octobre 1977 et du 10 juin 1987 sur les communications;

Résultats Attendus

- Installation d'une plateforme e-gouvernement (passerelle d'interconnexion) ;
- Gestion intégrée des ressources humaines ;
- Installation d'un portail national ;
- Mise en place de l'Unité centrale de gestion de l'information publique ;
- Installation d'un système intranet de suivi de l'action gouvernementale ;
- Mise en place d'un système de diffusion des documents et formulaires administratifs ;
- Instauration de convention d'interopérabilité entre les banques de données des administrations.

Au terme de cette présentation des grandes lignes d'action de ce programme-cadre, il convient de s'interroger sur ses chances de succès. Parmi tous les facteurs susceptibles d'influencer les réponses à cette interrogation, trois d'entre eux seront déterminants :

- La volonté politique d'aller de l'avant ;
- Le degré d'adhésion des agents publics et de la société civile à ce programme ;
- La disponibilité des moyens pour en assurer le financement.

A. La volonté politique

Il n'est nullement superflu de revenir dans cette analyse des perspectives de la réforme sur cette notion centrale de volonté politique des acteurs investis d'autorité et de légitimité.

Le Président de la République, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement, les Parlementaires reconnaissent tous l'urgence de procéder à une réforme en profondeur de l'État pour que ce dernier soit en mesure de remplir son rôle de principal promoteur du développement humain durable et en vue d'améliorer la gouvernance du pays.

Tous admettent que la faiblesse de l'État constitue un sérieux handicap au décollage du pays. Le Président de la République ne rate aucune occasion de stigmatiser les conséquences de cette faiblesse et réclamer que des actions énergiques soient entreprises. Le Premier Ministre, pour sa part, a fait de l'amélioration des performances des agents de la Fonction Publique l'une des priorités de son Gouvernement. Pour manifester son total engagement à cette volonté de changement, il s'est donné un Conseiller spécial en matière de gouvernance et de réforme administrative. Il faut souligner en outre que le cadre institutionnel de la réforme relève directement de son autorité. Les parlementaires ont notamment manifesté leur intérêt en ratifiant un prêt de la BID devant contribuer à la réalisation de la modernisation administrative et de la réforme de la Fonction Publique. Par ailleurs, l'ensemble des ministères

ont inclus dans leur plan d'action un volet de réforme sous l'appellation de renforcement institutionnel.

Si le présent est, jusqu'à un certain point, garant de l'avenir, ce n'est donc pas ce facteur qui risque d'entraver le processus de réalisation de ce programme consacré à la réforme administrative et à la décentralisation et dont la Primature assure le pilotage. Peut-on en dire autant des bénéficiaires de la réforme et des acteurs de la société civile ?

B. Le Degré d'adhésion des agents publics et de la société civile

Si la volonté politique est un ingrédient indispensable au démarrage et au pilotage d'une réforme, l'adhésion des destinataires – la population en général et les agents de l'État en particulier – est un puissant déterminant du succès d'une entreprise de changement, particulièrement dans sa phase de mise en œuvre. Nous n'avons pas encore assisté à des sit-in des deux types de destinataires qui viennent d'être identifiés réclamant que des réformes soient entreprises au sein de l'appareil d'État. Nous n'avons pas non plus d'indice d'une résistance ouverte ou couverte de leur part. Ils sont plutôt dans une situation d'attente, prêts à se laisser convaincre des avantages qu'ils retireront de la transformation de cet appareil. Ils sont donc des supporters potentiels que les agents de changement mandatés par les décideurs politiques doivent transformer en partenaires de la réforme. Les modules de sensibilisation et de plaidoyer du programme-cadre devront provoquer ces transformations.

La demande de réforme de l'appareil d'État est plus manifeste du côté des dirigeants et des acteurs engagés de la société civile. Membres d'associations et de groupes organisés défendant parfois des intérêts corporatifs, des intérêts d'une catégorie sociale ou de la collectivité, ils sont plus directement concernés par les incapacités ou les dysfonctions de cet appareil et exercent des pressions pour obtenir de meilleurs services ou plus d'équité. Ce sont donc des alliés intéressés qui vont faire avancer la réforme. Associations patronales, syndicales, associations de femmes, de jeunes, ONGs, organisations professionnelles, de défense des intérêts collectifs, elles sont nombreuses en Haïti à réclamer des changements en profondeur dans l'appareil administratif et dans la gestion de leurs relations avec l'État. Il y a là un capital d'appui qu'il faut savoir utiliser à bon escient.

Le degré d'adhésion des destinataires de la réforme et des membres de la société civile est donc suffisamment élevé pour être considéré comme un facteur positif dans l'évaluation des chances de succès de la réforme.

La présence de ces déterminants symboliques est nécessaire, mais insuffisante pour la conduite de la réforme. Il faut aussi être en mesure d'en assurer le financement.

C. La disponibilité des moyens financiers

La réalisation de n'importe quelle réforme comporte des coûts multiples pour l'individu, l'organisation et parfois même pour la société. Elle fournit aussi un certain nombre d'avantages aux mêmes catégories d'acteurs. Si, en théorie, la décision d'agir est prise quand les avantages l'emportent sur les coûts, en pratique, cette décision est largement tributaire de la disponibilité de certains moyens d'action au centre desquels il convient de placer la disponibilité des ressources financières.

La volonté politique du gouvernement actuel de s'engager dans la réforme administrative s'est manifestée de façon tangible dans l'inscription au budget de la République d'une allocation de fonds pour en assurer le financement.

Une évaluation préliminaire situe les besoins de financement de ce programme-cadre, sur un horizon de moyen terme, à un montant approximatif de quarante millions de dollars américains (cf. Annexe) que le budget de la République, dans son état actuel, est incapable de supporter.

L'effort consenti par le gouvernement a trouvé des échos favorables auprès de certains partenaires de la communauté internationale qui ont proposé de contribuer par des dons ou des prêts au financement de certaines composantes du programme. Jusqu'à présent les dons proviennent du Canada, de la Banque Mondiale et du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et un prêt a été signé avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID).

L'effort national associé aux engagements de ces partenaires atteint un niveau approximatif correspondant au quart des besoins de financement global et est consacré en grande partie à la réforme de la Fonction Publique. Les nouvelles contributions devront s'orienter vers la déconcentration, la décentralisation, l'e-gouvernement, la réforme de l'Administration Centrale de l'État et la modernisation des locaux et équipements administratifs.

Il est indispensable que toutes les composantes du programme disposent de financement adéquat en vue de favoriser le démarrage harmonieux que requiert la démarche globale et systémique qui préside à leur exécution. Les différentes activités et opérations qu'elles postulent sont en effet en étroite interdépendance; ce qui exige que l'approche séquentielle soit privilégiée dans leurs réalisations.

Au terme de cette analyse des perspectives de succès de la réforme, il est permis d'être optimiste. Les décideurs sont convaincus de la nécessité de poursuivre le processus de réforme. L'appui des concernés est déjà en partie acquis. L'intérêt des partenaires de la communauté internationale est manifeste. Le gouvernement entend profiter de cette conjoncture favorable pour promouvoir une réelle décentralisation et pour engager le pays dans une profonde réforme administrative.

TABLE

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ÉTAT

COMPOSANTE 1 : RENOVATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ÉTAT

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Les Services de la Présidence institutionnalisés	Élaboration et adoption de la loi organisant et réglementant les Services de la Présidence de la République	Projet de loi portant Organisation et Fonctionnement des Services de la Présidence finalisé	X				
Les Services Centraux de la Primature institutionnalisés	Élaboration et adoption de la loi organisant et réglementant les Services Centraux de la Primature	Projet de loi portant Organisation et Fonctionnement Secrétariat Général du Gouvernement finalisé	X				
Diagnostic institutionnel réalisé et cadre légal des Services Centraux des Ministères renouvé	Analyse institutionnelle des Services Centraux des Ministères Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Ministères	Résultats des diagnostics Projets de lois organiques des Ministères élaborés finalisés		X	X	X	X
Diagnostic institutionnel réalisé et cadre légal des Services Techniquement Décentralisés renouvé	Analyse institutionnelle des Services Techniquement Décentralisés Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Services Techniquement Décentralisés	Résultats des études Projets de loi élaborés et finalisés		X	X	X	X
Diagnostic institutionnel réalisé et cadre légal des Services Techniquement Décentralisés renouvé	Analyse institutionnelle des Services Techniquement Décentralisés Révision, élaboration et adoption des lois organiques des Services Techniquement Décentralisés	Résultats des études Projets de loi élaborés et finalisés			X	X	X

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT

COMPOSANTE 1 : RENOVATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT (SUITE)

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Les directions générales de ministères disposent des structures de coordination et de supervision appropriées	Définition d'un schéma directeur de structuration des Directions Générales de ministère incluant la mise en place des Unités d'Études et de Programmation et des Unités de Coordination Départementale	Manuel d'organisation et de fonctionnement élaboré et validé	X	X			
	Organisation de séminaires sur l'organisation et le mode de fonctionnement des Directions Générales de ministère	Manuel d'organisation et de fonctionnement des directions générales de Ministères appropriés et mis en application	X	X			
	Finalisation du projet et publication de l'Arrêté portant organisation et fonctionnement de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)	Structures organisationnelles de l'OMRH mises en place	X				
	Élaboration de l'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement du Conseil de Développement Économique et Social	Projet d'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement du Conseil de Développement Économique et Social élaboré et finalisé				X	
Organes stratégiques de la Primature mis en place	Elaboration de l'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule des Affaires Budgétaires	Projet d'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule des Affaires Budgétaires élaboré et finalisé			X		
	Élaboration de l'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule de Coordination et de Suivi des Politiques Publiques	Projet d'Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de la Cellule de Coordination et de Suivi des Politiques Publiques élaboré et finalisé					X

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ÉTAT

COMPOSANTE 2 : COORDINATION DE L'ACTION ADMINISTRATIVE

Sous COMPOSANTE 2.1 : COORDINATION DE L'ACTION ADMINISTRATIVE SECTORIELLE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Conseils d'orientation Stratégiques institutionnalisés	Mise en place et institutionnalisation des Conseils d'Orientation Stratégique dans les Ministères concernés	Nombre de réunions	X	X	X	X	X
Processus décisionnel concerté	Définition du mode de fonctionnement des Conseils d'Orientation Stratégique dans les Ministères concernés	Projet d'Arrêté ministériel type établissant un Conseil d'Orientation Stratégique dans les ministères concernés et déterminant le mode de fonctionnement des Conseils d'Orientation Stratégique élaboré et finalisé	X				
Conseils Consultatifs institutionnalisés	Mise en place des Conseils Consultatifs au sein des Ministères intéressés	Nombre de réunions	X	X	X	X	X
Dialogue structuré et institutionnalisé avec les représentants des différents organismes, organisations et associations intervenant dans un secteur d'activité déterminé	Détermination du mode de fonctionnement des Conseils Consultatifs	Projet d'Arrêté Ministériel type mettant en place un Conseil Consultatif auprès des ministères concernés et déterminant son mode de fonctionnement élaboré et finalisé		X			
Forums des Directeurs Généraux institutionnalisés	Institutionnalisation des Forums des Directeurs Généraux de l'Administration Centrale de l'État	Actes des Forums	X	X	X	X	X

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ETAT

COMPOSANTE 2 : COORDINATION DE L'ACTION ADMINISTRATIVE

Sous COMPOSANTE 2.2 : COORDINATION DE L'ACTION ADMINISTRATIVE INTERMINISTRIELLE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Comités interministériels institutionnalisés	Mise en place de Comités Interministériels	Nombre et fréquence des réunions	X	X	X	X	X
Dialogue interministériel structuré	Définition du mode de fonctionnement des Comités Interministériels	Normes de fonctionnement appliquées		X			
Conseils interministériels institutionnalisés	Mise en place des Conseils Interministériels	Nombre et fréquence des réunions	X	X	X	X	X
Décisions concertées et approuvées par le Premier Ministre	Définition du mode de fonctionnement des Conseils Interministériels	Résolutions des Conseils		X			
Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique institutionnalisés	Finalisation du projet de publication de l'Arrêté relatif au fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique	Arrêté publié	X				

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ÉTAT

COMPOSANTE 3 : AMÉLIORATION DE LA QUANTITÉ ET DE LA TRANSPARENCE DES SERVICES PUBLICS

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Planification stratégique ministérielle établie	Élaboration et mise en œuvre de plans stratégiques et de budgets/ programme au niveau des Ministères et organismes rattachés	Plans d'action stratégique sectorielle élaboré et validé/ Budget/programme adopté		X	X		X	X
Diagnostic des pratiques et des procédures dans l'Administration Centrale de l'État réalisé	Étude sur les pratiques et les procédures existantes dans l'Administration Centrale de l'État et leurs dysfonctionnements	Résultats de l'étude		X			X	
Diagnostic des préoccupations et des attentes des usagers des Services réalisé	Enquête sur l'indice de satisfaction des usagers des Services Publics	Résultats de l'enquête			X		X	
Directives du Premier Ministre en matière de transparence et de qualité des Services Publics	Élaboration d'une politique gouvernementale visant à promouvoir la transparence et de la qualité des Services Publics.	Document de politique	X		X		X	
Services Publics cèles et efficaces dans le traitement des dossiers des Administrés	Élaboration de Manuels de procédures simplifiées dans les Services Centraux de l'État	Manuels de procédures			X		X	X
Instauration d'une culture de reddition de compte dans les Services Publics	Élaboration et publication de rapports périodiques des activités des Ministères, des Services Techniquement Décentralisés et des Services Techniquement Décentralisés	Rapports annuels d'activités publiés	X	X	X		X	X

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 1 : CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Cadre normatif de la Fonction Publique mis en place	Élaboration des réglementations suivantes :							
	- Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de l'Office du Management et des Ressources Humaines	Projet d'Arrêté élaboré et finalisé	X					
	- Arrêté portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique	Projet d'Arrêté élaboré et finalisé	X	X				
	- Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de l'École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques	Projet d'Arrêté élaboré et finalisé	X	X			X	
	- Arrêté déterminant les modalités d'organisation des concours d'accès à la fonction publique	Projet d'Arrêté élaboré et finalisé		X	X			
	- Code de déontologie des fonctionnaires;	Projet d'Arrêté projet de Code élaboré et validé						
	- Modèle de contrat pour les Agents Publics contractuels	Modèle de contrat Établi et mis en vigueur						

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 1 : CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE (SUITE)

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Emplois dans l'administration décrits	Étude sur la nomenclature et la classification des emplois à des fins d'établissement d'un système de classification des emplois;	Rapport d'étude et Projet d'Arrêté	X	X			
Les filières d'emploi dénommées	Élaboration d'un Arrêté sur la dénomination des filières d'emploi	Projet d'Arrêté élaboré et finalisé	X	X			
Statuts Particuliers élaborés	Élaboration des statuts particuliers pour les filières et les corps d'emplois	Projets d'Arrêtés officialisant des statuts particuliers élaborés et finalisés		X	X		X
Mécanismes de rémunération dans la Fonction Publique établis	Étude sur l'établissement d'une grille indiciaire des salaires dans la fonction publique avec ses incidences budgétaires sur un horizon d'au moins vingt-cinq ans	Rapport d'étude		X	X		
Système d'évaluation des Agents de la Fonction Publique élaborés	Étude relative à l'établissement d'un système d'évaluation des fonctionnaires	Rapport d'étude	X	X			
Grille indiciaire élaborée	Élaboration d'un Arrêté fixant une grille indiciaire de traitement de base	Projet d'Arrêté		X			X
Critères d'évaluation des fonctionnaires définis	Élaboration d'un Arrêté établissant un système d'évaluation des fonctionnaires	Projet d'Arrêté	X	X			

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 2: CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Organe de pilotage de la Fonction Publique mis en place	Institutionnalisation de l'Office de Management et des Ressources Humaines	Structures de gestion de la fonction publique fonctionnelles	X	X	X		
Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique Institutionnalisé	Institutionnalisation du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique	Périodicité et régularité dans les intervalles des réunions		X	X	X	X
École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques (ENAPP) Institutionnalisée	Mise en place de l'École Nationale d'Administration et des Politiques Publiques (ENAPP)	Structures de formation des agents de la fonction publique fonctionnelle		X	X	X	
Diagnostic institutionnel réalisé	État des lieux des différents directions et Services des ressources dans les ministères et les Services techniquement décentralisés et /ou décentralisés	Diagnostic de la situation des directions et services de ressources humaines gérant le personnel de la fonction publique disponible	X	X			
Organes sectoriels de gestion et d'administration structurés et mis en place	Mise en place et/ou la restructuration des Directions ou Services des ressources humaines dans les institutions assurant la gestion des agents de la fonction publique	Structures organisationnelles des organes de gestion et d'administration uniformisées	X	X			

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 2: CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
<p>Profil des Responsables des Organes sectoriels de gestion et d'administration dressé</p>	<p>Description du profil des responsables des directions ou Services des ressources humaines ainsi que celle du profil des Responsables des Directions des Affaires administratives et du budget</p>	<p>Responsables recrutés en fonction des profils retenus/Programmes de mise à niveau offerts aux responsables réunissant les conditions</p>	X	X			
<p>Outil de gestion intégré des agents de la fonction publique conçu et opérationnalisé</p>	<p>Lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'une firme chargée de la mise en place d'un système intégré de gestion des agents de la fonction publique incluant la mise en place d'un fichier central et d'un ensemble de fichiers périphériques</p>	<p>Sélection de la firme réalisée</p>	X	X			
	<p>Mise en place et opérationnalisation du système intégré de gestion des agents de la fonction publique</p>	<p>Fichier central et fichiers périphériques des agents de la fonction publique fonctionnels</p>	X	X	X	X	X

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 3: POLITIQUE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Diagnostic des besoins d'ordre sectoriel en formation réalisé	Identification des besoins des ministères et organismes rattachés en formation des agents de la fonction publique qui les desservent	Rapport d'étude	X	X	X		
Diagnostic des écoles de formation réalisé	Inventaire des écoles de formation et de perfectionnement des Agents de la fonction publique	Écoles de formation des cadres de la fonction publique identifiées et répertoriées	X				
Politique nationale de formation élaborée	Élaboration d'un document de politiques de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Formation dans la Fonction Publique systématisée		X	X		
Programmes de formation définis	Élaboration de programmes de formation	Programmes mis en œuvre		X	X	X	
Plan de formation et de perfectionnement des agents de la fonction publique élaboré	Élaboration de plans ministériels de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Actions en formation et en perfectionnement prévues		X	X	X	
Plan d'action de formation élaboré	Mise au point par l'OMRH d'un plan annuel de formation et de perfectionnement des agents de la fonction publique	Plan de formation uniformisés et groupés		X	X	X	

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 3: POLITIQUE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE (SUITE)

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Matières d'enseignement évaluées	Établissement de curricula de formation des Agents de la Fonction Publique	Syllabus des matières d'enseignement disponible		X	X	X		
Profil des enseignants dressés	Élaboration du profil des Enseignants de l'ENAPP	Enseignants identifiés		X	X	X		
Agents de la Fonction Publique formés et recyclés	Organisation de séminaires de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Séminaires de formation et de perfectionnement	X	X	X	X		X
Fonctionnaires familiarisés avec la culture administrative	Formation de base des agents de la fonction publique	Séminaires initiatiques	X	X	X	X		X
Politique de coopération en matière de formation établie	Élaboration d'une politique de coopération externe en matière de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	Cadre de coopération conçu et mis en œuvre	X	X	X	X		
Critères élaborés	Élaboration des critères pour la formation et le perfectionnement	Procédures mises en place	X	X	X	X		
Critères élaborés	Élaboration des critères pour la gestion de bourses d'études à l'intérieur et à l'extérieur du pays	Accords de coopération signés	X	X	X	X		

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 4: GESTION DE LA CARRIERE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Critères de qualification des Agents de la Fonction Publique établis	Étude sur les descriptions de tâches et les profils correspondants dans les institutions publiques des services par des agents de la fonction publique	Manuel de profils de poste et de description de tâches disponible		X	X		
Suivi individualisé de la performance des agents de la Fonction Publique	Mise en place des procédures d'évaluation des Agents de la Fonction Publique	Fiches d'évaluation		X	X	X	
Grille de gestion des Agents de la Fonction Publique mise en place	Mise en place de tableaux de bord dans la Fonction publique relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des filières, des corps, à la formation et à l'avancement dans la carrière	Indicateurs de gestion relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des filières, des corps, à la formation et à l'avancement dans la carrière			X	X	
Formation et effectif des fonctionnaires rationalisés	Etude sur les besoins en formation et en effectif et en dotation dans la Fonction publique	Rapport de l'étude		X			

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 5: RECRUTEMENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Attrait dans la Fonction Publique augmenté	Mise en place d'une politique de recrutement et d'affectation des Agents de la Fonction Publique	Révision de l'Arrêté du 13 octobre 1983 portant procédure de recrutement des Agents de la Fonction Publique	X					
Gestion prévisionnelle des effectifs réalisée	Identification des besoins en effectif au niveau des Ministères et des Services Techniquement Déconcentrés	Rapport d'étude		X	X			
Affectation rationnelle des Agents de la Fonction Publique réalisée	Planification de dotation en effectif des différents ministères et des Services techniquement déconcentrés	Plan de dotation			X		X	
	Organisation des concours dans la Fonction Publique	Nombre d'emplois dans la fonction publique comblés sur concours	X	X	X	X	X	X

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 6: EGALITÉ DES CHANCES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Diagnostic sur la répartition des effectifs en matière de genre	Étude sur la problématique de genre dans la Fonction Publique	Rapport d'étude	X	X				
Recrutement des femmes dans la Fonction Publique renforcé	Identification et mise en application de mesures encourageant l'admission des femmes dans la Fonction Publique ou leur accession à des postes de responsabilité	Taux de femmes dans la Fonction Publique/Pourcentage de femmes dans les niveaux de direction et/ou d'encadrement.		X	X			
Recrutement des handicapés dans la Fonction Publique renforcé	Définition d'une politique visant l'intégration d'handicapés dans la Fonction Publique	Taux d'admission des handicapés dans la Fonction Publique				X		X

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE FONCTION PUBLIQUE

COMPOSANTE 7: GESTION DES AGENTS CONTRACTUELS

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Effectifs des Agents Contractuels	Étude sur la problématique des Agents contractuels dans l'Administration Publique	Rapport de l'étude		X				
Critères établis	Définition des critères de titularisation des agents contractuels en poste	Nombre d'Agents contractuels titularisés		X	X			
Tâches évaluées	Évaluation des tâches exécutées par les contractuels	Fiche de description de tâches		X				

INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 1: ETAT DES LIEUX DE LA DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Diagnostic de la déconcentration administrative des ministères actualisé	Enquête dans les ministères sur la présence ou non dans leur sein de services territoriaux décentralisés	Résultats de l'étude	X				
	Enquête au sein des ministères sur la répartition des compétences et des ressources financières, matérielles et humaines entre administrations centrales et services territoriaux décentralisés		X				
Etat des lieux de la déconcentration des services techniquement décentralisés et techniquement décentralisés établi	Enquête au niveau des services techniquement décentralisés et techniquement décentralisés sur l'état de déconcentration de leurs structures administratives	Résultats de l'enquête		X			
Etat des lieux des Délégations et Vice Délégations établi	Enquête dans les Délégations et Vice Délégations sur leurs structures administratives et les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition	Remise de l'étude	X	X			
Etat des lieux des différents niveaux de déconcentration territoriale des ministères établi	Enquête au sein des services territoriaux décentralisés des ministères sur leurs missions et attributions, ainsi que sur les moyens institutionnels (humains, budgétaires et matériels) mis à leur disposition	Présentation des résultats de l'enquête		X			
Etat des lieux des représentations territoriales des services techniquement décentralisés et techniquement décentralisés établi	Enquête au sein des représentations territoriales des services techniquement décentralisés et techniquement décentralisés sur leur missions et attributions, ainsi que sur les moyens institutionnels mis à leur disposition	Finalisation de l'étude			X		
					X		

INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 2: CADRE LEGAL DE LA DECONCENTRATION

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Projet de loi sur la déconcentration des services publics élaboré	Mise sur pied d'un groupe de travail interministériel ad hoc Elaboration du projet de loi sur la déconcentration des services publics	Projet de loi élaboré et finalisé	X	X			
Projet de loi organique des Délégations et Vice Délégations élaboré	Elaboration et mise en œuvre d'une loi fixant l'organisation et le fonctionnement des Délégations et Vice Délégations	Projet de loi élaboré et finalisé		X			
Projet de loi de réorganisation de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif élaboré	Création au niveau de la juridiction administrative de Chambres Départementales des Comptes et de Contentieux Administratif	Adoption de la réforme de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif			X		
Projet de loi relatif à la création d'un Fonds de promotion et de développement de l'administration territoriale élaboré	Elaboration et la mise en œuvre d'une loi instituant un Fonds de promotion et de développement de l'administration territoriale et prévoyant les mécanismes d'alimentation de ce Fonds	Adoption du projet de loi et mise en œuvre de ses dispositions			X		
Projet de loi définissant les relations institutionnelles entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés de l'Etat élaboré	Elaboration et la mise en œuvre d'une loi déterminant les modalités de collaboration entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés de l'Etat	Adoption du projet de loi par l'Exécutif et vote par le Parlement			X		X
Acte réglementaire de l'Exécutif officialisant un protocole d'accord de services entre collectivités locales et services territoriaux déconcentrés de l'Etat adopté	Elaboration et mise en œuvre d'un protocole d'accord fixant les conditions et les modalités d'utilisation par les collectivités locales des services territoriaux déconcentrés	Publication du modèle de contrat et détermination de la marche à suivre pour son opérationnalisation			X		X

INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 3: CADRE INSTITUTIONNEL DE LA DECONCENTRATION

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Structures conceptuelles et opérationnelles de la déconcentration administrative institutionnalisées	Lancement des travaux préliminaires à la création d'une Commission Interministérielle à l'Administration Territoriale d'Etat	Décision de l'Exécutif entérinant la formation d'une équipe de travail autour de la déconcentration administrative	X					
	Mise sur pied et démarrage des travaux d'une Commission Interministérielle à l'Administration Territoriale d'Etat	Publication de l'Arrêté et mise sur pied de la Commission	X					
	Création et mise en place d'un Secrétariat Permanent à l'administration territoriale	Secrétariat Permanent à l'administration territoriale fonctionnel	X					
	Formation d'une Commission de déconcentration administrative au niveau de chaque ministère à vocation territoriale	Commissions ministérielles de déconcentration établies		X				
	Constitution d'une Commission de déconcentration administrative au niveau des organismes publics techniquement décentralisés et techniquement décentralisés	Commissions sectorielles de déconcentration formées			X		X	

INSTALLATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 4: CADRE CONCEPTUEL ET TECHNIQUE DE LA DECONCENTRATION

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Énoncé de politique de déconcentration finalisée et adoptée	Elaboration d'un énoncé de politique nationale de déconcentration des services publics	Adoption de l'énoncé de politique nationale de déconcentration		X			
Plan de déconcentration des services publics disponible	Etablissement d'un Plan National de déconcentrations des services publics	Adoption d'un Plan National de déconcentration des services publics		X			
Missions, attributions et moyens répartis	Répartition des missions, des attributions et des moyens entre services centraux et services déconcentrés de l'État	Claire répartition des missions entre services centraux et services territoriaux déconcentrés		X			X
Attributions à transférer aux services territoriaux déconcentrés identifiées	Identification des tâches opérationnelles de gestion ou de prestation prises en charge par les services centraux et celle des compétences à transférer	Clarification des vocations et des missions des administrations centrales et des services territoriaux déconcentrés		X			X
Mécanismes et calendrier de transfert de ressources aux services territoriaux déconcentrés mis au point	Détermination des conditions de transfert des ressources humaines, financières et matérielles au profit des services territoriaux déconcentrés	Calendrier de transfert		X			X
Normes d'organisation des services territoriaux déconcentrés	Détermination des mesures de renforcement des modalités de fonctionnement des différents niveaux de l'administration territoriale et fixation des normes d'organisation des services territoriaux	Services territoriaux déconcentrés opérationnels		X			X

INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 4: CADRE CONCEPTUEL ET TECHNIQUE DE LA DECONCENTRATION (SUITE)

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Schémas directeurs de déconcentration administrative élaborés	Elaboration des schémas directeurs de déconcentration administrative	Schémas de déconcentration administrative disponibles par ministère			X		
Plan de mise en œuvre	Identification de mécanismes de mise en œuvre des schémas directeurs de déconcentration	Etat d'avancement du processus de déconcentration		X			
Plan de découpage géographique des services territoriaux déconcentrés	Réalisation du découpage des services territoriaux déconcentrés	Découpage territorial adapté disponible pour chaque administration concernée		X			
Plan de renforcement institutionnel des services territoriaux déconcentrés	Identification des mesures allant dans le sens du renforcement de la capacité de gestion et de décision des services territoriaux déconcentrés	Capacité de gestion et de décision des services territoriaux déconcentrés renforcée		X			
Plan de réorganisation et de déconcentration des administrations centrales	Proposition par chaque ministère d'un projet de réorganisation des services centraux	Services centraux réorganisés et déconcentrés			X		X
Plan de redéploiement des effectifs de l'administration d'Etat	Elaboration d'un programme d'alègement et de planification de redéploiement échelonné d'effectifs des services centraux au profit des services territoriaux déconcentrés	Tableau des effectifs en poste dans les administrations centrales et dans les représentations territoriales			X		X
Manuel de procédures pour les Délégations et Vice Délégations	Elaboration et mise en œuvre d'un manuel de procédures pour les Délégations et Vice Délégations	Amélioration qualitative des modes de fonctionnement des Délégations et Vice Délégations			X		
Manuel de procédures pour les Directions et Coordinations Départementales	Elaboration et mise en œuvre de manuels de procédures pour les Directions et Coordinations Départementales	Amélioration qualitative du niveau de fonctionnement des Directions et Coordinations Départementales				X	X

INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 5: STRUCTURE DE COORDINATION TERRITORIALE DE LA DECONCENTRATION

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Schéma d'organisation des Délégations et Vice Délégations. Organigramme et descriptions de tâches mis au point	Elaboration d'un cadre directeur d'organisation et de structuration des Délégations et des Vice-délégations	Renforcement des moyens de coordination mis à la disposition du Délégué				X	X
Renforcement institutionnel des Délégations	Dotation des Délégations en personnels qualifiés	Recrutement de nouveaux personnels pour les Délégations		X			X
Etablissement d'un budget-type pour les Délégations	Dotation des Délégations en moyens financiers et matériels adéquats	Budget mis à la disposition des Délégations		X		X	
Renforcement institutionnel des Vice Délégations	Constitution au sein des Vice Délégations d'une cellule technique	Renforcement des moyens de coordination mis à la disposition du Vice Délégué				X	X
Mécanismes de désignation et critères d'éligibilité aux fonctions de Délégué et de Vice Délégué	Etablissement de profils-types pour les postes de Délégués et de Vice Délégués	Adoption de critères des Délégués et Vice Délégués			X		
Détermination des critères de recrutement et de nomination du personnel des Délégations et Vice Délégations/ Description de profils/postes	Etablissement de profils pour le personnel des Délégations et Vice Délégations	Acte réglementaire portant sur le recrutement du personnel des Délégations et Vice Délégations			X		X
Meilleures défense, promotion et coordination des politiques gouvernementales par les délégués départementaux dans leurs ressorts	Tenue de rencontres périodiques entre membres du gouvernement et délégués départementaux sur les différents choix de politiques publiques à incidences territoriales	Nombre de rencontres/ Ordre du jour de ces rencontres/Compte Rendus	X	X	X	X	X

INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 6: RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DES ECHELONS TERRITORIAUX DE DECONCENTRATION

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Schéma d'organisation des directions départementales des ministères / Organigramme et Descriptions de tâches établis	Organisation des directions départementales des ministères en Services Départementaux	Nombre de directions départementales structurées		X	X		
Schéma d'organisation des coordinations départementales de ministères établi	Déploiement dans les Coordinations Départementales de ministère de Chargés de mission	Nombre de coordinations départementales étoffées en personnel		X	X		
Schéma d'organisation des circonscriptions administratives inférieures à la direction départementales établis	Déploiement dans les échelons secondaires et tertiaires de déconcentration de cadres qualifiés	Nombre de niveaux secondaires et tertiaires de déconcentration pourvus			X	X	
Etude déterminant un processus de déconcentration des ressources des services centraux	Mise à disposition des structures territoriales déconcentrées de ministères de moyens financiers et matériels appropriés	Part du budget dévolue aux services territoriaux déconcentrés		X	X		
Budget déconcentré par administration établi	Renforcement de la déconcentration des ressources budgétaires des services centraux	Part de l'enveloppe budgétaire d'une administration allant à ses services territoriaux déconcentrés				X	X
Services territoriaux déconcentrés des services techniquement déconcentrés et techniquement déconcentrés renforcés	Dotation des représentations territoriales des grands services de l'Etat en ressources humaines, financières et matérielles appropriées	Nombre de représentations territoriales de ces services disposant de moyens adéquats de fonctionnement			X	X	

INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 7: ACTIVITÉS DE FORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE PLAIDOYER

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
	Participation d'experts et de fonctionnaires haïtiens à des séminaires spécialisés à l'étranger	Nombre de participants haïtiens	X	X	X	X	X
	Voyages d'études sur la déconcentration pour des fonctionnaires haïtiens	Nombre de fonctionnaires formés	X	X	X	X	X
	Arrivée en Haïti d'experts étrangers pour des missions d'études, de conseil, d'encadrement ou l'animation de séminaires	Nombre de missions	X	X	X	X	X
Renforcement des capacités et des compétences des fonctionnaires et des décideurs publics	Tenue de séminaires gouvernementaux sur la déconcentration administrative	Nombre de séminaires	X	X	X	X	X
	Tenue de sessions de sensibilisation pour les parlementaires sur les enjeux de la déconcentration administrative	Nombre de sessions	X	X	X	X	X
	Tenue de Forums des Directeurs Généraux ou de réunions de Cadres Supérieurs de l'Administration Publique Haïtienne sur la déconcentration	Actes des forums	X	X	X	X	X
	Animation de cycles de séminaires pour les Délégués, Vice Délégués et Secrétaires Généraux des Délégations	Nombre de séminaires		X	X	X	X
	Organisation de sessions de formation pour les Chefs de Services et Chargés de mission dans les Délégations	Nombre de sessions				X	X
	Animation de cycles de séminaires pour les Représentants locaux des ministères et organismes de rattachement	Nombre de séminaires		X	X	X	X

INSTAURATION D'UNE DECONCENTRATION EFFECTIVE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 7: ACTIVITÉS DE FORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE PLAIDOYER

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Adhésion, participation et engagement de la société civile en faveur de la réforme	Réalisation de plaidoyers sur la déconcentration au niveau de la société civile	Nombre de plaidoyers	X	X	X	X	X
	Organisation de séminaires régionaux sur les enjeux de la déconcentration des services publics	Nombre de séminaires	X	X	X	X	X
	Organisation de forums nationaux sur la déconcentration	Nombre de forums	X	X	X	X	X
Rapport gouvernemental sur la déconcentration administrative des services publics publié annuellement	Publication d'un rapport gouvernemental annuel sur la déconcentration des Services publics	Les rapports	X	X	X	X	X

LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 1: CADRE CONCEPTUEL

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
<p>Cadre de coordination de la décentralisation établi</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une structure de coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Bureau du Premier Ministre 	<p>Fonctionnement de la structure</p>	X					
<p>Politique nationale de décentralisation finalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation d'un processus de concertation avec les institutions et partenaires directement concernés Élaboration du document de politique 	<p>Comptes-rendus de réunions</p> <p>Déclaration de politique</p>	X	X				
<p>Plan d'action pour la décentralisation élaboré</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des tâches à entreprendre ainsi que des implications budgétaires de la décentralisation Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre Élaboration de propositions de plan d'action 	<p>I. Rapport intérimaire</p> <p>II. Rapport intérimaire</p> <p>III. Publication du plan d'action</p>	X	X	X			
<p>Campagne d'information organisée</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie de communication Préparation d'un plan de communication 	<p>Rapport</p> <p>Présentation du plan</p>	X	X				
<p>Études de base sur des thèmes fondamentaux pour la mise en œuvre de la décentralisation, réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyses du découpage territorial et préparation de propositions de modifications Études sur la répartition des compétences Études sur le financement des collectivités territoriales et la gestion des finances locales Études sur la définition et l'exercice de la tutelle Études sur la gestion des grandes agglomérations 	<p>Rapport</p> <p>Rapport</p> <p>Rapport</p> <p>Rapport</p> <p>Rapport</p>	X	X	X	X		
<p>IV. Mécanismes de coordination et de suivi de la mise en œuvre mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation et tenue de réunions de coordination avec les institutions concernées par la décentralisation Organisation et tenue de réunions de coordination avec les agences de coopération externe 	<p>V. Comptes-rendus de réunions</p> <p>VI. Comptes-rendus de réunions</p>	X	X	X	X	X	

LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 2: RENFORCEMENT DU CADRE LÉGAL

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Loi définissant les principes de la décentralisation et de l'administration des collectivités territoriales adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du projet de loi 	Projet de loi élaboré et finalisé	X				
Loi sur l'organisation et le fonctionnement de la commune adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de propositions de révisions de la législation sur la commune 	Projet de loi élaboré et finalisé	X	X			
Loi sur l'organisation et le fonctionnement de la section communale adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de propositions de révisions de la législation sur la section communale 	Projet de loi élaboré et finalisé	X	X			
Loi sur l'organisation et le fonctionnement du département adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de propositions de révisions de la législation sur le département 	Projet de loi élaboré et finalisé	X	X			
Législation sur les ressources financières des collectivités territoriales adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de propositions de refonte de la fiscalité communale Élaboration de propositions sur les ressources de la section communale et du département Élaboration de projets de loi s'y rapportant 	Propositions et Projets de loi élaborés et finalisés		X	X		
Législation sur les subventions de l'État aux collectivités territoriales adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de propositions de réforme du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales Élaboration de propositions sur la normalisation de la gestion des autres subventions Élaboration de projets de loi s'y rapportant 	Propositions et Projets de loi élaborés et finalisés		X			
Vii. Législation sur le patrimoine des collectivités territoriales adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Définition des éléments du patrimoine des différentes catégories de collectivités Élaboration des règles d'acquisition et de cession du patrimoine Élaboration de projets de loi s'y rapportant 	Propositions et Projets de loi élaborés et finalisés		X	X		

LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 2: RENFORCEMENT DU CADRE LÉGAL (SUITE)

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Législation sur la gestion financière des collectivités territoriales adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Définition des principes généraux, des modalités et la répartition des responsabilités des règles assurant la transparence de la gestion financière des collectivités territoriales. Élaboration du projet de loi s'y rapportant 	Propositions et Projet de loi élaborés et finalisés	X				
Législation sur la gestion des biens du domaine privé de l'État par les communes adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Définition des responsabilités et des modalités de la gestion des biens du domaine privé de l'État par les communes Élaboration du projet de loi s'y rapportant 	Propositions et Projet de loi élaborés et finalisés	X				
Législation sur la gestion des services et infrastructures de base adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Étude sur les modalités de gestion actuelles Préparation de propositions d'amélioration Élaboration du projet de loi s'y rapportant 	Rapport d'études et Projet de loi élaborés et finalisés			X		
Législation sur le statut du personnel des collectivités adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur la gestion du personnel communal Élaboration de propositions sur le statut et les règles d'emploi du personnel des différentes catégories de collectivités territoriales Élaboration du projet de loi s'y rapportant 	Rapport d'études et Projet de loi élaborés et finalisés				X	
VIII. Législation sur le contrôle des collectivités adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des règles et des modalités du contrôle de l'égalité et de l'exercice de la tutelle de l'état Élaboration du projet de loi s'y rapportant 	Propositions et Projet de loi élaborés et finalisés			X		

LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 3: INSTITUTIONNALISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

3.1 MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS LOCALES

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Modalités de passation de pouvoir adoptées	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de règles sur la passation de pouvoir permettant d'assurer la continuité des administrations communales 	Nombre de passations de pouvoir effectuées selon les règles			X		
Séminaires d'orientation pour les nouveaux élus réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du contenu et de la documentation des séminaires d'orientation Organisation et la tenue des séminaires 	Matériel de support # de séminaires et de participants			X		
IX. Procédures de fonctionnement des organes mises en place	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des règles et procédures devant régir le fonctionnement des organes des collectivités territoriales Élaboration des procédures des rapports entre les organes Adoption des procédures proposées 	Mise en vigueur des procédures	X				

3.2 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Modèles de structures administratives adoptés	<ul style="list-style-type: none"> Étude sur l'organisation administrative à mettre en place dans les différentes catégories de collectivités Élaboration de propositions de structures administratives en fonction des catégories et des caractéristiques des collectivités Préparation de profil de postes et de description de tâches 	Rapport de l'étude Présentation des propositions		X			
Outils de gestion disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de manuels de procédure Préparation de formulaires administratifs 	Disponibilité des manuels Utilisation des formulaires		X			
X. Séances de formation pour les élus réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du contenu et de la documentation des séances de formation Organisation et tenue des séances de formation Organisation de visites d'information à l'étranger 	XI. Matériel de support XII. # de séminaires et de participants XIII. # de visites	X	X	X	X	X

LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 3: INSTITUTIONNALISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (SUITE)

3.2 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (suite)

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Programmes de formation pour le personnel des collectivités élaborés	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur les qualifications des agents des collectivités territoriales Évaluation des besoins en formation Élaboration de programmes de formation 	Résultats de l'enquête Rapport d'évaluation Document de présentation des programmes	X	X	X	X	X
Procédure de gestion des finances locales établies	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des procédures, de la nomenclature et des rubriques budgétaires Élaboration des procédures d'ordonnancement et de liquidation des recettes et des dépenses Préparation de normes comptables 	XIV. Mise en application des procédures et normes	X	X	X	X	X
Capacités de gestion financière des collectivités renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'assistance technique et organisation de la formation sur le tas du personnel concerné Élaboration d'un programme de formation courte en gestion financière et fiscale à l'intention du personnel des collectivités 	XV. Nombre de collectivités/participants bénéficiant de la formation XVI.	X	X	X	X	X
Patrimoine des collectivités territoriales constitué	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des transferts de patrimoine aux collectivités 	Disponibilité d'inventaires du patrimoine des collectivités	X	X	X	X	X
Programmes d'appui aux collectivités territoriales élaborés et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de financement Lancement de négociations avec les bailleurs de fonds Élaboration des documents de projets 	Signature de documents de projet	x	X	X	X	X
Associations d'élus locaux renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Encouragement à la reconstitution des associations d'élus locaux Aide à la structuration de ces associations 	XVII. Nombre d'associations XVIII. Activités des associations	x	X	X	X	X
XIX. Coopération décentralisée renforcée	<ul style="list-style-type: none"> Identification et appui à la recherche de partenariats avec des collectivités ou associations étrangères 	XX. Nombre de partenariats	x	X	X	X	X

LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 4: RENFORCEMENT DES STRUCTURES ET DES CAPACITÉS D'ENCADREMENT DE L'ÉTAT

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Procédures de contrôle de l'État établies	<ul style="list-style-type: none"> Définition des procédures du contrôle des délégations et vice délégations Définition des procédures de vérification de la Cour des Comptes Définition des procédures du contrôle des comptables publics délégués Définition des procédures du contrôle des services techniques déconcentrés de l'État Définition des procédures de recours devant la Cour des Comptes 	XXI. Mise en application des procédures	X	X	X	X	
Structures d'encadrement des collectivités au niveau central renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Analyse insitutionnelle du Ministère de l'Intérieur (MICT) du point de vue des exigences de la décentralisation Élaboration de propositions de réorganisation et de renforcement du MICT Élaboration de description de tâches et de profils de postes Élaboration de programmes de formation 	XXII. Rapport Présentation des propositions Rapport Document de programmes	X	X	X		
Structures d'encadrement au niveau des départements et des arrondissements (délégations et vice délégations) renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Déconcentration des activités du MICT liées à la décentralisation Élaboration de description de tâches et de profil des postes Élaboration et mise en œuvre de programmes de formation pour le personnel 	Répartition du personnel Rapport Document de programmes		X	X	X	
Mécanismes de contrôle de la Cour des Comptes mis en place	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des activités de vérification des comptes des collectivités territoriales 	Nombre d'audits effectués			X	X	
Comptables publics délégués auprès des collectivités territoriales mis en place	<ul style="list-style-type: none"> Organisation du déploiement des comptables publics délégués Définition des modalités et procédures des rapports entre les comptables publics et les délégations et vice délégations 	# de comptables publics auprès des collectivités territoriales Mise en application des procédures			X	X	

LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 4: RENFORCEMENT DES STRUCTURES ET DES CAPACITÉS D'ENCADREMENT DE L'ÉTAT (SUITE)

Resultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Contrôle par les services techniques déconcentrés, organisé	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de normes techniques et de normes de desserte pour les infrastructures et services relevant des collectivités 	Publication des normes			X	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de programmes de formation pour le personnel chargé du contrôle 	Document de programmes			X	X	
Modalités de l'assistance technique de l'État aux différentes catégories de collectivités établies	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des besoins des collectivités territoriales et des capacités de l'État en matière d'assistance technique 	Rapport		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de programmes d'assistance technique pour chacune des catégories de collectivités territoriales 	Document de programmes			X		

LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

COMPOSANTE 5: RENFORCEMENT DES STRUCTURES ET DES CAPACITÉS D'ENCADREMENT DE L'ÉTAT

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Adhésion et engagement en faveur de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de séminaires gouvernementaux sur la décentralisation Organisation de séances d'information pour les parlementaires Organisation de séminaires et de séances de discussions à l'intention des organisations de la société civile intéressées Organisation de séminaires et de débats régionaux sur la décentralisation Organisation de forums nationaux sur la décentralisation 	<p>Nombre de séminaires</p> <p>Nombre de séances</p> <p># de séminaires et # d'org. participant</p> <p># de séminaires et débats</p> <p># et répartition des participants</p>	X	X	X	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de cycles de séminaires pour les délégués, vice délégués et secrétaires généraux de délégations et pour les cadres des services déconcentrés de l'Administration Publique Appuis logistiques aux travaux des commissions parlementaires sur la décentralisation 	<p># de séminaires et de participants (rôle des participants)</p> <p># de séances de travail</p>	X	X	X	X	X

MODERNISATION DU CADRE PHYSIQUE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 1: ELABORATION DE DISPOSITIONS NORMATIVE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT DE BATIMENTS PUBLICS

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Diagnostic sur les conditions de travail et leur impact sur la productivité dans les services publics réalisé	Enquête sur les conditions de travail, y compris l'occupation de l'espace dans les administrations publiques	Résultat de l'étude		X	X			
Besoins en bâtiments administratifs adéquats dressés	Estimation des besoins en infrastructures administratives adéquates	Remise de l'étude				X		X
Normes d'occupation et de distribution d'espace dans les services publics	Etablissement de normes d'occupation et de distribution de l'espace dans les services publics	Critères d'aménagement du cadre physique des services publics				X		X
Cadre d'intervention d'une politique nationale du bâti administratif établi	Elaboration d'une politique nationale de modernisation ou de construction des bâtiments publics	Adoption d'une politique nationale en matière d'édifices publics				X		X

MODERNISATION DU CADRE PHYSIQUE DES SERVICES PUBLICS

COMPOSANTE 2: AMEUBLEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES ET TECHNIQUES D'ENTITES ADMINISTRATIVES LIEES A LA REFORME

Résultats attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Des locaux fonctionnels pour loger les services du Secrétaire Général de la Primature	Aménagement, ameublement et équipement du Secrétaire Général de la Primature	Les locaux du Secrétaire Général de la Primature aménagés et équipés		X	X		
Des locaux fonctionnels pour loger l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)	Aménagement, ameublement et équipement de l'OMRH	Les locaux de l'OMRH aménagés et équipés		X		X	
Des locaux fonctionnels pour loger l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP)	Aménagement, ameublement et équipement de l'ENAPP	Les locaux de l'ENAPP aménagés et équipés			X	X	X
Etat des lieux des installations informatiques des directions et services des ressources humaines et des Unités d'Etudes et de Programmation	Evaluation du parc informatique des Directions et Services des Ressources Humaines dans les administrations publiques desservies par la fonction et dans les Unités d'Etudes et de Programmation logées dans les ministères	Résultats de l'évaluation	X	X			
Directions et services de ressources humaines et Unités d'Etudes et de Programmation dotées de matériels informatiques appropriés	Dotation en équipements ou Modernisation de l'outillage informatique des Directions et Services des Ressources Humaines desservant la fonction publique et les Unités d'Etudes et de Programmation	Les directions et services de ressources humaines d'une part, les Unités d'Etudes et de Programmation de l'autre disposent d'un outillage informatique de pointe	X	X	X		

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME E-GOUVERNEMENT

COMPOSANTE 1: CONSOLIDATION DE L'INFRASTRUCTURE PHYSIQUE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Période d'exécution				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Réseau métropolitain des institutions publiques consolidé	Evaluation connectivité des ministères	Etude d'état des lieux	X				
	Apport d'équipements complémentaires de réseaux		X		X		X
	Formation d'un (1) technicien par ministère à Entretien / Réseau	Atelier de formation	X		X		X
	Finalisation de l'interconnexion des ministères	Intranet gouvernemental	X				
	Apport d'équipements informatiques		X		X	X	X
Unité Centrale de Gestion de l'Information Publique	Equipement et Connectivité de l'Unité centrale de gestion de l'Information Publique	Espace physique et Personnel en place à la Primature	X	X	X	X	X
	Formation du personnel technique de l'Unité		X		X		X
	Formation sur la gestion du changement dans l'administration publique		X		X		X
Délégations, Vice-délégations, directions départementales interconnectées	Mise en ligne de contenus / Personnel	Ateliers de formation	X	X	X	X	X
	Interconnexion des délégations, vice-délégations et des directions départementales	Points d'accès à Internet dans ces structures	X	X	X		
	Connectivité	Equipements informatiques	X	X	X	X	X

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME E-GOUVERNEMENT

COMPOSANTE 2: DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Exécution en					
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	
Portail pays	Définition du système standard d'informations Développement des sites Web de tous les ministères Développement et Mise en service du portail virtuel	Ensemble des standards Portail Haïti en ligne	X X X					
Logiciel de gestion intégrée et commune des ressources matérielles, humaines et financières	Développement du fichier central Développement du logiciel intégré de gestion des ressources Mise en fonctionnement du logiciel - Equipement - Formation de deux (2) techniciens par ministère à l'utilisation - Formation du personnel concerné Suivi de l'implantation /Personnel		X X X X X X	X X	X X	X X	X X	X X X X
Espace d'interaction entre l'Administration Centrale et les structures décentralisées	Mise en place d'une plateforme de vidéoconférence Etude d'identification de contenus à mettre en ligne		X	X			X	

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME E-GOUVERNEMENT

COMPOSANTE 3: AMENAGEMENT D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL ADAPTE

Produits attendus	Activités prévues	Moyens de vérification	Exécution en				
			Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012
Plan national TIC adopté	Constitution d'un Task Force TIC	Task Force	X				
	Evaluation des documents existants		X				
	Elaboration d'un document d'orientation stratégique	Proposition de document	X				
	Atelier de validation	Ateliers de travail	X			X	
	Elaboration du programme d'actions		X				
	Finalisation du Plan d'action global	Publication officielle Plan d'action	X				
	Atelier de validation		X				
	Adoption officielle						
Décret du 12 octobre 1977, et Décret du 10 juin 1987 révisés	Constitution d'un groupe de travail	Propositions d'avant-projets	X				
	Elaboration de propositions de décret	Débats publics	X				
	Atelier de travail avec différents acteurs		X				
	Finalisation des avant-projets	Dépôt des avant-projets au Parlement					
	Présentation au Parlement						
Capacités opérationnelles renforcées	Evaluation des programmes de formation TIC existant au pays	Etude d'évaluation		X			
	Mise en œuvre d'un programme TIC et Développement	Consortium interuniversitaire TIC et Développement			X	X	X

Programme-Cadre de la Réforme de l'Etat 2007 - 2012 Budget Prévisionnel Global par Axe, par Composante et par Année

AXES & COMPOSANTES		Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	Total US \$
Axe 4.1 Poursuite de la Réforme de l'Adm. Centrale de l'Etat							
Composante	1 Rénovation du Cadre légal et institutionnel	481,000.00	1,041,000.00	1,758,000.00	1,561,000.00	1,219,000.00	6,060,000.00
Composante	2 Sous-Composante 2.2 Coordination de l'action administrative sectorielle	143,000.00	322,000.00	427,000.00	342,000.00	267,000.00	1,501,000.00
Composante	2 Sous-Composante 2.2 Coordination de l'action administrative interministérielle	132,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	564,000.00
Composante	2 Sous-Composante 2.2 Coordination de l'action administrative interministérielle	12,000.00	12,000.00	-	-	-	24,000.00
Composante	3 Amélioration de la qualité et de la transparence des services publics	10,000.00	400,000.00	747,000.00	660,000.00	500,000.00	2,317,000.00
Composante	4 Patrimoine et coût de fonctionnement de l'Etat	-	-	297,000.00	272,000.00	175,000.00	744,000.00
Composante	5 Sensibilisation et plaidoyer pour la réforme	184,000.00	199,000.00	179,000.00	179,000.00	169,000.00	910,000.00
Total Axe 4.1		481,000.00	1,041,000.00	1,758,000.00	1,561,000.00	1,219,000.00	6,060,000.00
Axe 4.2 : Mise en place du nouveau système de fonction publique							
Composante	1 Cadre Réglementaire de la Fonction Publique	1,641,500.00	1,885,500.00	1,250,000.00	907,000.00	503,000.00	6,187,000.00
Composante	2 Politique de Gestion dans la Fonction Publique	259,000.00	386,000.00	126,000.00	82,000.00	48,000.00	901,000.00
Composante	3 Formation et perfectionnement dans la Fonction Publique	702,000.00	440,000.00	370,000.00	320,000.00	170,000.00	1,802,000.00
Composante	4 Gestion de la carrière des Fonctionnaires	197,000.00	311,000.00	293,000.00	235,000.00	150,000.00	1,186,000.00
Composante	5 Politique de Recrutement des Agents de la Fonction Publique	57,000.00	154,000.00	135,000.00	135,000.00	-	481,000.00
Composante	6 Politique de Genre	28,500.00	28,500.00	-	-	-	57,000.00
Composante	7 Politique de Gestion des Agents Contractuels	-	124,000.00	10,000.00	-	-	134,000.00
Composante	8 Sensibilisation et Plaidoyer	220,000.00	210,000.00	160,000.00	160,000.00	160,000.00	910,000.00
Total Axe 4.2		1,641,500.00	1,885,500.00	1,250,000.00	1,007,000.00	603,000.00	6,387,000.00

Axe 4.3 : Instauration d'une déconcentration effective des Services publics									
Composante	1	Etat des lieux	417,000.00	752,500.00	941,500.00	803,500.00	622,500.00	3,537,000.00	
Composante	2	Cadre Légal	57,000.00	46,000.00	15,000.00	-	-	118,000.00	
Composante	3	Cadre Institutionnel de la Déconcentration	130,000.00	197,500.00	167,500.00	167,500.00	167,500.00	830,000.00	
Composante	4	Cadre conceptuel et Technique de la Déconcentration	-	175,000.00	180,000.00	65,000.00	-	420,000.00	
Composante	5	Structures de coordination Territoriale de la Déconcentration	40,000.00	40,000.00	83,000.00	69,000.00	40,000.00	272,000.00	
Composante	6	Renforcement des échelons territoriaux de déconcentration	-	30,000.00	105,000.00	170,000.00	95,000.00	400,000.00	
Composante	7	Formation, Sensibilisation & Plaidoyer	190,000.00	230,000.00	320,000.00	320,000.00	320,000.00	1,380,000.00	
Total Axe 4.3			417,000.00	752,500.00	941,500.00	803,500.00	622,500.00	3,537,000.00	
Axe 4.4 : Lancement du processus de décentralisation									
Composante	1	Cadre Conceptuel	1,371,000.00	782,000.00	1,226,500.00	511,000.00	481,000.00	4,371,500.00	
Composante	2	Renforcement du Cadre Légal	201,000.00	24,000.00	38,000.00	8,000.00	24,000.00	295,000.00	
Composante	3	Inst. & Renforcement capacités de CT	389,000.00	445,000.00	909,500.00	361,000.00	361,000.00	2,465,500.00	
Composante	4	Renforcement des Structures d'Encadrement de l'État	30,000.00	78,000.00	115,000.00	26,000.00	-	249,000.00	
Composante	5	Sensibilisation & Plaidoyer	711,000.00	166,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	1,165,000.00	
Total Axe 4.4			1,371,000.00	782,000.00	1,226,500.00	511,000.00	481,000.00	4,371,500.00	
Axe 4.5 : Modernisation du cadre physique des services publics									
Composante	1	Amélioration du cadre physique des services publics	3,780,000.00	3,585,000.00	3,730,000.00	2,493,000.00	2,282,000.00	15,870,000.00	
Composante	2	Construction de locaux dans le cadre de la déconcentration	ND*	ND*	ND*	ND*	ND*	ND*	
Composante	3	Construction de locaux pour les organes de pilotage ou d'accompagnement de la réforme	2,250,000.00	2,250,000.00	1,500,000.00	-	-	6,000,000.00	
Composante	4	Ameublement et renforcement des capacités opérationnelles et techniques d'entités administratives liées à la réforme	1,530,000.00	1,335,000.00	2,200,000.00	2,400,000.00	2,200,000.00	9,665,000.00	
Total Axe 4.5			3,780,000.00	3,585,000.00	3,730,000.00	2,493,000.00	2,282,000.00	15,870,000.00	
Axe 4.6 : Mise en place d'un système d'E-Gouvernement									
Composante	1	Consolidation de l'infrastructure physique	760,500.00	477,200.00	540,080.00	315,150.00	414,530.00	2,507,460.00	
Composante	2	Développement d'applications	195,500.00	291,200.00	314,480.00	160,290.00	213,680.00	1,175,150.00	
Composante	3	Aménagement d'un cadre institutionnel et légal adapté	381,000.00	146,000.00	165,000.00	114,860.00	180,850.00	988,310.00	
Total Axe 4.6			760,500.00	477,200.00	539,480.00	315,150.00	414,530.00	2,506,860.00	
Total Général en USD			8,451,000.00	8,523,200.00	9,445,480.00	6,690,650.00	5,622,030.00	38,732,360.00	

Programme-Cadre de la Réforme de l'Etat 2007 - 2012

Axe 4.1 Poursuite de la Reforme de l'Administration Centrale de l'Etat

Budget Prévisionnel par Composante, par Sous-Composante et par Année

COMPOSANTES		Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	Total US \$
Composante	1	Rénovation du Cadre légal et institutionnel					
		12,000.00	-	-	-	-	12,000.00
		12,000.00	-	-	-	-	12,000.00
		42,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	342,000.00
		85,000.00	85,000.00	-	-	-	170,000.00
		-	-	50,000.00	75,000.00	75,000.00	200,000.00
		-	-	75,000.00	75,000.00	80,000.00	230,000.00
		-	100,000.00	100,000.00	-	-	200,000.00
		-	75,000.00	75,000.00	80,000.00	-	230,000.00
		12,000.00	-	-	-	-	12,000.00
		10,000.00	20,000.00	15,000.00	-	-	45,000.00
		12,000.00	-	-	-	-	12,000.00
		-	-	-	12,000.00	-	12,000.00
		-	-	12,000.00	-	-	12,000.00
		-	-	-	-	12,000.00	12,000.00
Total Composante 1		143,000.00	322,000.00	427,000.00	342,000.00	267,000.00	1,501,000.00

Composante	2	Coordination de l'action administrative																			
		five																			
Sous-composante	2.1	Coordination de l'action adm. sectorielle																			
		Définition du fonctionnement des Conseils d'Orientation Stratégique	12,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,000.00	
		définition du mode de fonctionnement des Conseils Consultatifs	12,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,000.00	
		Organisation des Forums des Directeurs Généraux de l'Administration Centrale de l'Etat	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	540,000.00	
Total sous-composante 2.1			132,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	564,000.00	
Sous Composante	2.2	Coordination de l'action adm. Inter-ministérielle																			
		Définition du mode de fonctionnement des Comités interministériels	-	12,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,000.00
		Finalisation de l'Arrêté relatif au fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique	12,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,000.00
Total sous-composante 2.2			12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	24,000.00
Total Composante 2			144,000.00	120,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	108,000.00	588,000.00
Composante	3	Amélioration de la qualité et de la transparence des services publics																			
		Elaboration des plans stratégiques des Ministères et organismes rattachés	-	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	600,000.00
		Elaboration des plans de budgets/programme des Ministères et organismes rattachés	-	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	600,000.00
		Enquêtes sur les pratiques et procédures existantes dans l'Administration Publique	-	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	300,000.00
		Enquête sur l'indice de satisfaction des usagers des Services Publics	-	-	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	80,000.00
		Elaboration de politique de transparence et de la qualité des Services Publics.	10,000.00	-	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	57,000.00
		Elaboration et/ou révision des Manuels de procédures dans les Services Centraux de l'Etat	-	-	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	200,000.00	600,000.00
		Enquête sur le coût de productivité et de la qualité des services fournis	-	-	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00	80,000.00
Total Composante 3			10,000.00	400,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	747,000.00	2,317,000.00

Composante 4																				
	Patrimoine et coût de fonctionnement de l'Etat	-	-	200,000.00	175,000.00	175,000.00	175,000.00													550,000.00
	Inventaire et évaluation des biens meubles et immeubles de l'Etat	-	-	10,000.00	10,000.00	10,000.00														20,000.00
	Etude sur les loyers de l'Etat	-	-	75,000.00	75,000.00	75,000.00														150,000.00
	Evaluation des politiques d'acquisition & d'entretien des biens de l'Etat																			
	Etablissement de critères & procédures d'affectation & d'utilisation des biens de l'Etat	-	-	12,000.00	12,000.00	12,000.00														24,000.00
Total Composante 4		-	-	297,000.00	272,000.00	272,000.00	175,000.00													744,000.00
Composante 5	Sensibilisation et plaidoyer pour la réforme																			
	Organisation des séminaires de formation à effet multiplicateur à l'étranger	30,000.00	25,000.00	25,000.00	25,000.00	25,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	25,000.00	25,000.00	20,000.00	20,000.00	25,000.00	20,000.00	25,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	125,000.00
	Missions de conseils, d'encadrement, d'animation de séminaires par des Experts étrangers	25,000.00	45,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	160,000.00
	Sensibilisation pour les parlementaires sur les enjeux de la Réforme administrative	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	19,000.00	95,000.00
	Ateliers d'information et de formation à l'intention des Agents de la Fonction Publique	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	38,000.00	190,000.00
	Organisation de rencontres avec la société civile sur les enjeux de la Réforme Administrative	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	200,000.00
	Emissions de Radio et de Télé	20,000.00	20,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	80,000.00
	Publication d'articles de journaux sur la réforme	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	60,000.00
Total Composante 5		184,000.00	199,000.00	179,000.00	179,000.00	179,000.00	169,000.00	169,000.00	169,000.00	179,000.00	179,000.00	169,000.00	169,000.00	179,000.00	169,000.00	169,000.00	169,000.00	169,000.00	169,000.00	910,000.00
Total Général Axe 4.1: Poursuite de la Réforme de l'Adm. Centrale de l'Etat		481,000.00	1,041,000.00	1,758,000.00	1,561,000.00	1,561,000.00	1,219,000.00	1,219,000.00	1,219,000.00	1,758,000.00	1,561,000.00	1,219,000.00	1,219,000.00	1,758,000.00	1,561,000.00	1,561,000.00	1,219,000.00	1,219,000.00	1,219,000.00	6,060,000.00

Programme-Cadre de la Réforme de l'Etat 2007 - 2012

4.2 : Mise en place du nouveau système de fonction publique Budget Prévisionnel par Composante et par Année

COMPOSANTES		Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	Total US \$
Composante 1	Cadre Réglementaire de la Fonction Publique						
	Elaboration d'un Arrêté portant Organisation et Fonctionnement de l'ÉNAPP	30,000.00	27,000.00	-	-	-	57,000.00
	Modalités d'organisation des concours d'accès à la Fonction Publique	30,000.00	27,000.00	-	-	-	57,000.00
	Elaboration d'un Code de déontologie des Agents de la Fonction Publique	-	30,000.00	30,000.00	15,000.00	-	75,000.00
	Elaboration d'un modèle de contrat pour les Agents Publics Contractuels		15,000.00	4,000.00	-	-	19,000.00
	Etude sur la nomenclature et la classification des emplois	57,000.00	57,000.00	-	-	-	114,000.00
	Elaboration d'un Arrêté sur la classification des emplois		12,000.00	-	-	-	12,000.00
	Etude sur les filières et les corps d'emploi	85,000.00	85,000.00	-	-	-	170,000.00
	Elaboration d'un Arrêté sur les dénominations des filières d'emploi	-	12,000.00	-	-	-	12,000.00
	Elaboration des statuts particuliers pour les filières et les corps d'emplois	-	60,000.00	60,000.00	60,000.00	48,000.00	228,000.00
	Etudes/ une grille indiciaire avec ses incidences budgétaires	-	40,000.00	20,000.00	-	-	60,000.00
	Elaboration d'un Arrêté fixant une grille indiciaire de traitement de base	-		12,000.00	7,000.00	-	19,000.00
	Etude relative à l'établissement d'un système d'évaluation des fonctionnaires	45,000.00	15,000.00	-	-	-	60,000.00
	Elaboration d'un Arrêté établissant un système d'évaluation des fonctionnaires	12,000.00	6,000.00	-	-	-	18,000.00
Total Composante 1		259,000.00	386,000.00	126,000.00	82,000.00	48,000.00	901,000.00

Composante	2	Politique de Gestion dans la Fonction Publique										
		100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	500,000.00	
	Renforcement institutionnel de l'Office de Management et des Ressources Humaines										100,000.00	500,000.00
	Institutionnalisation du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	100,000.00
	Institutionnalisation de l'ENAPP	50,000.00	250,000.00	250,000.00	200,000.00	150,000.00	-	-	-	-	-	650,000.00
	Erat des lieux des Directions et Services des ressources Humaines	12,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,000.00
	Mise en place et/ou la restructuration des Directions ou Services des ressources humaines	20,000.00	20,000.00	20,000.00	-	-	-	-	-	-	-	40,000.00
	Erat des lieux, réactivation et systématisation du fichier central de la Fonction Publique	500,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	700,000.00
	Total Composante 2	702,000.00	440,000.00	370,000.00	320,000.00	170,000.00	2,002,000.00	2,002,000.00	2,002,000.00	2,002,000.00	2,002,000.00	2,002,000.00
	Composante	3	Formation et perfectionnement dans la Fonction Publique									
	Etude s/ les en formation des Agents de la Fonction Publique	20,000.00	20,000.00	17,000.00	-	-	-	-	-	-	-	57,000.00
	Politiques de formation & perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	-	19,000.00	19,000.00	-	-	-	-	-	-	-	38,000.00
	Elaboration de programmes de formation	-	25,000.00	25,000.00	15,000.00	-	-	-	-	-	-	65,000.00
	Plans de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	-	15,000.00	15,000.00	15,000.00	-	-	-	-	-	-	45,000.00
	Elaboration plan annuel de formation et de perfectionnement des Agents de la FP	-	15,000.00	15,000.00	15,000.00	-	-	-	-	-	-	45,000.00
	Elaboration d'un programme de curricula de formation des Agents de la Fonction Publique	-	25,000.00	25,000.00	25,000.00	-	-	-	-	-	-	75,000.00
	Description du profil des Enseignants de l'ENAPP	-	15,000.00	15,000.00	15,000.00	-	-	-	-	-	-	45,000.00
	Séminaires de formation et de perfectionnement des Agents de la Fonction Publique	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	150,000.00	750,000.00
	Politique de Coop. Externe en matière de formation & perfectionnement de la FP	10,000.00	10,000.00	5,000.00	-	-	-	-	-	-	-	25,000.00
	Elaboration des critères pour la formation et le perfectionnement	7,000.00	7,000.00	7,000.00	-	-	-	-	-	-	-	21,000.00
	Politique de gestion de bourses d'études à l'intérieur et à l'extérieur du pays	10,000.00	10,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	20,000.00
	Total Composante 3	197,000.00	311,000.00	293,000.00	235,000.00	150,000.00	1,186,000.00	1,186,000.00	1,186,000.00	1,186,000.00	1,186,000.00	1,186,000.00

Composante 4	Gestion de la carrière des Fonctionnaires										
	Etude sur les descriptions de tâches et les profils correspondants	-	57,000.00	57,000.00	57,000.00	-	-	-	-	171,000.00	
	Élaboration de tableaux de bord dans la fonction publique	-	-	38,000.00	38,000.00	-	-	-	-	76,000.00	
	Mise en place des procédures d'évaluation des agents de la fonction publique	-	40,000.00	40,000.00	40,000.00	-	-	-	-	120,000.00	
	Etude sur les besoins en effectif et en dotation dans la Fonction Publique	57,000.00	57,000.00	-	-	-	-	-	-	114,000.00	
	Total Composante 4	57,000.00	154,000.00	135,000.00	135,000.00	-	-	-	-	481,000.00	
Composante 5	Politique de Recrutement des Agents de la Fonction Publique										
	Politique de recrutement et d'affectation des Agents de la Fonction Publique	28,000.00	10,000.00	-	-	-	-	-	-	38,000.00	
	Etudes/ identification besoins en effectif des Ministères et des Services Techniques	-	90,000.00	24,000.00	-	-	-	-	-	114,000.00	
	Dotation en effectif des ministères et des Services techniques		57,000.00	57,000.00	-	-	-	-	-	114,000.00	
	Organisation de concours dans la Fonction Publique	150,000.00	75,000.00	75,000.00	75,000.00	75,000.00	75,000.00	75,000.00	75,000.00	450,000.00	
	Total Composante 5	178,000.00	232,000.00	156,000.00	75,000.00	75,000.00	75,000.00	75,000.00	75,000.00	716,000.00	
Composante 6	Politique de Genre										
	Etude sur la problématique de genre dans la Fonction Publique	28,500.00	28,500.00	-	-	-	-	-	-	57,000.00	
	Total Composante 6	28,500.00	28,500.00	-	-	-	-	-	-	57,000.00	
Composante 7	Politique de Gestion des Agents Contractuels										
	Etude sur la problématique des Agents Contractuels dans la Fonction Publique	-	57,000.00	-	-	-	-	-	-	57,000.00	
	Evaluation des tâches des Agents Contractuels	-	57,000.00	-	-	-	-	-	-	57,000.00	
	Elaboration de critères de titularisation des Agents Contractuels	-	10,000.00	10,000.00	-	-	-	-	-	20,000.00	
	Total Composante 7	-	124,000.00	10,000.00	10,000.00	-	-	-	-	134,000.00	

Composante	8 Sensibilisation et Plaidoyer									
	Missions conseils, d'encadrement, d'animation de séminaires p/ experts étrangers	40,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	160,000.00
	Séminaires gouvernementaux sur la Fonction Publique	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	100,000.00
	Sessions de sensibilisation pour les parlementaires	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	100,000.00
	Forum des Directeurs Généraux et Cadres supérieurs de l'administration publique	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	200,000.00
	Forums avec la participation d'associations de la société civile et des Universités	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00
	Campagne de marketing public avec les médias	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	100,000.00
	Total Composante 8	220,000.00	210,000.00	160,000.00	160,000.00	160,000.00	160,000.00	160,000.00	160,000.00	910,000.00
	Total Général Axe 4.2: Mise en place du nouveau système de Fonction Publique	1,641,500.00	1,885,500.00	1,250,000.00	1,007,000.00	1,007,000.00	603,000.00	603,000.00	6,387,000.00	6,387,000.00

Composante 4	Cadre conceptuel et Technique de la Déconcentration											
	Elaboration énoncé de politique nationale de déconcentration	-	60,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	60,000.00
	Etablisement d'un Plan National de Déconcentration	-	40,000.00	-	40,000.00	-	-	-	-	-	-	80,000.00
	Elaboration du cadre organisationnel de la déconcentration	-	75,000.00	-	75,000.00	-	-	-	-	-	-	150,000.00
	Manuel de procédures pour les délégations et vice délégations	-	-	-	25,000.00	-	-	-	-	-	-	50,000.00
	Manuel de procédures Directions & Coordinations départ. de ministères	-	-	-	40,000.00	-	-	-	-	-	-	80,000.00
	Total Composante 4	-	175,000.00	-	180,000.00	-	65,000.00	-	-	-	-	420,000.00
Composante 5	Structures de coordination Territoriale de la Déconcentration											
	Schéma d'organisation des Délégations & Vice délégations	-	-	-	15,000.00	-	-	-	-	-	-	30,000.00
	Etablisement critères et profils Personnel Délégations et Vice délégations	-	-	-	8,000.00	-	-	-	-	-	-	15,000.00
	Politique de renforcement institutionnel des délégations et Vice délégations	-	-	-	8,000.00	-	-	-	-	-	-	15,000.00
	Mécanismes d'accès aux fonctions de délégué et de vice délégué	-	-	-	12,000.00	-	-	-	-	-	-	12,000.00
	Appui au Forum Gouvernement/Délégués Départementaux	40,000.00	40,000.00	-	-	-	-	-	-	-	40,000.00	200,000.00
	Total Composante 5	40,000.00	40,000.00	83,000.00	69,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	272,000.00
Composante 6	Renforcement des échelons territoriaux de déconcentration											
	Structures organisationnelles des directions départementales de ministère	-	-	-	35,000.00	-	-	-	-	-	-	70,000.00
	Structures organisationnelles des coordinations départementales de ministère	-	-	-	10,000.00	-	-	-	-	-	-	20,000.00
	Structures organisationnelles circonscriptions administratives infra départementales	-	-	-	-	-	45,000.00	-	-	-	-	90,000.00
	Modalités de déconcentration des ressources des services centraux des ministères	-	30,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	60,000.00
	Etablisement de budget déconcentré par administration	-	-	-	30,000.00	-	-	-	-	-	-	60,000.00
	Politique de dotation en ressources des repr. territoriales des services publics	-	-	-	-	-	50,000.00	-	-	-	-	100,000.00
	Total Composante 7	-	30,000.00	-	105,000.00	-	170,000.00	-	95,000.00	-	95,000.00	400,000.00

Composante	7	Formation, Sensibilisation & Plaidoyer										
		Séminaires & voyages d'études	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	120,000.00
		Missions de conseils, d'encad, d'animation de séminaires par des experts étrangers	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	120,000.00
		Séminaires gouvernementaux sur la déconcentration	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	80,000.00
		Sessions de sensibilisation pour les parlementaires	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	80,000.00
		Forum des directeurs généraux et cadres supérieurs de l'adm. publique	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	160,000.00
		Séminaires pour les délégués, vice délégués et secrétaires généraux de délégations	-	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	160,000.00
		Sessions de formation pour les C/ de services et C/ de missions dans les délégations	-	-	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	120,000.00
		Séminaires pour les représentants locaux de ministères et organismes de rattachement	-	-	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	150,000.00
		Forum avec la participation d'associations de la société civile	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	200,000.00
			190,000.00	230,000.00	320,000.00	320,000.00	320,000.00	320,000.00	320,000.00	320,000.00	320,000.00	1,380,000.00
		Total Axe 4.3	417,000.00	752,500.00	941,500.00	803,500.00	803,500.00	622,500.00	622,500.00	622,500.00	3,537,000.00	

Programme-Cadre de la Réforme de l'Etat 2007 - 2012 Axe 4.4 :Lancement du Processus de Décentralisation Budget Prévisionnel par Composante et par Année

Composantes		Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	Total US \$
Composante 1	Cadre Conceptuel						
	Structure de coordination, d'élab. & de mise en œuvre d'l politique de décentralisation au BPM	24,000.00	-	-	-	-	24,000
	Processus de concertation avec les institutions & partenaires concernés	0.00	-	-	-	-	
	Élaboration du document de politique	16,000.00	-	-	-	-	16,000
	Évaluation des tâches & implications budgétaires de la décentralisation	0.00	-	-	-	-	
	Élaboration stratégie de mise en œuvre	0.00	-	-	-	-	
	Élaboration de propositions de plan d'action	16,000.00	-	-	-	-	16,000
	Élaboration d'une stratégie de communication	20,000.00	-	-	-	-	20,000
	Préparation d'un plan de communication	0.00	-	-	-	-	
	Analyses du découpage territorial et la préparation de propositions de modifications	0.00	-	30,000.00	-	-	30,000
	Études sur la répartition des compétences	0.00	16,000.00	-	-	-	16,000
	Études sur le financement des collectivités territoriales et la gestion des finances locales	105,000.00	-	-	-	-	105,000
	Études sur la définition et l'exercice de la tutelle	12,000.00	-	-	-	-	12,000
	Études sur la gestion des grandes agglomérations	0.00	-	-	-	16,000.00	16,000
	Organisation de réunions de coordination avec les institutions concernées par la décentralisation	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	20,000
	Organisation de réunions de coordination avec les agences de coopération externe	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	20,000
Total Composante 1		201,000.00	24,000.00	38,000.00	8,000.00	24,000.00	295,000

Composante	2 Renforcement du Cadre Légal											
	Élaboration & adoption avant-projet de lois / décentralisation	16,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
	Élaboration & adoption propositions de révisions de la législation sur la commune	8,000.00	8,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
	Élaboration & adoption de propositions de révisions de la législation sur la section communale	8,000.00	8,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
	Élaboration & adoption de propositions de révisions de la législation sur le département	8,000.00	8,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
	Élaboration & adoption propositions de reforme fiscale pour la Commune, le Départ, & les SC	-	-	16,000.00	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
	Élaboration & adoption propositions de réforme du FGDCT & gestion de subventions	-	16,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
	Définition des éléments du patrimoine des CT collectivités & règles d'acquisition	-	-	16,000.00	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
	Définition des modalités de répartition des respon, de la gestion financière des CT	-	16,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
	Définition des respon, et des modalités de gestion des biens du domaine privé de l'État	-	13,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	13,000.00
	Étude sur les modalités de gestion des services & infrastructure de base & prop, D'amélioration	-	-	20,000.00	-	-	-	-	-	-	-	20,000.00
	Enquête sur la gestion du personnel communal & Proposition de statut du personnel des CT	-	-	-	20,000.00	-	-	-	-	-	-	20,000.00
	Élaboration des modalités du contrôle de légalité et de l'exercice de la tutelle de l'état	-	-	16,000.00	-	-	-	-	-	-	-	16,000.00
Total Composante 2		40,000.00	69,000.00	68,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	197,000.00

Composante	3 Renforcement capacités de CT										
	Élaboration règles de passage de pouvoir pour la communauté des administrations communales						8,000.00				8,000.00
	Élaboration du contenu et de la documentation des séminaires d'orientation						12,000.00				12,000.00
	Organisation et tenue des séminaires						512,500.00				512,500.00
	Élaboration et adoption règles & procédures de fonctionnement des organes des CT	20,000.00									20,000.00
	Étude sur l'organisation administrative des CT & proposition de structures et profil de postes			24,000.00							24,000.00
	Élaboration de manuels de procédure & formulaires administratifs			12,000.00							12,000.00
	Élaboration du contenu et de la documentation des séances de formation	12,000.00									12,000.00
	Organisation et tenue des séances de formation	300,000.00		300,000.00							300,000.00
	Organisation de visites d'information à l'étranger	30,000.00		30,000.00							30,000.00
	Enquête sur les qualifications des agents des collectivités territoriales & besoins de formation			32,000.00							32,000.00
	Élaboration des procédures, de la nomenclature et des rubriques budgétaires & ordonnancement			24,000.00							24,000.00
	Assistance technique & formation sur le tas du personnel concerné					12,000.00					12,000.00
	Élaboration programme de formation en gestion financière et fiscale du personnel des CT					12,000.00					12,000.00
	Gestion des transferts de patrimoine aux collectivités							8,000.00			8,000.00
	Mobilisation de ressources au bénéfice des CT	10,000.00		10,000.00				10,000.00			10,000.00
	Reconstitution des associations d'élus locaux	12,000.00									12,000.00
	Structuration des associations	0,00		8,000.00				8,000.00			8,000.00
	Recherche de partenariats avec des collectivités ou associations étrangères	5,000.00		5,000.00				5,000.00			5,000.00
	Total Composante 3	389,000.00	445,000.00	909,500.00	361,000.00	361,000.00	2,465,500.00				2,465,500.00

Composante	4 Renforcement des Structures d'Encadrement de l'État	10,000	-	-	-	-	10,000.00
	Définition des procédures du contrôle des délégations et vice délégations	10,000	-	-	-	-	10,000.00
	Définition des procédures de vérification de la Cour des Comptes	-	-	10,000.00	-	-	10,000.00
	Définition des procédures du contrôle des comptables publics délégués	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
	Définition des procédures du contrôle des services techniques décentralisés de l'Etat	-	-	20,000.00	-	-	20,000.00
	Définition des procédures de recours devant la Cour des Comptes	-	-	4,000.00	-	-	4,000.00
	Analyse institutionnelle du MICT du point de vue des exigences de la décentralisation	20,000	-	-	-	-	20,000.00
	Élaboration propositions de réorganisation & renforcement MICT	-	24,000.00	-	-	-	24,000.00
	Élaboration de description de tâches et de profils de postes	-	12,000.00	-	-	-	12,000.00
	Élaboration de programmes de formation	-	-	12,000.00	-	-	12,000.00
	Déconcentration des activités du MICT liées à la décentralisation	-	8,000.00	-	-	7,000.00	15,000.00
	Élaboration description de tâches & profil des postes (Dél, & Vice-Dél,)	-	8,000.00	-	-	8,000.00	16,000.00
	Élaboration & mise en œuvre programmes de formation pour le personnel (Dél, & Vice-Dél,)	-	4,000.00	-	4,000.00	-	12,000.00
	Organisation de vérification des comptes des collectivités territoriales	-	-	6,000.00	-	-	12,000.00
	Organisation du déploiement des comptables publics délégués	-	-	8,000.00	-	-	8,000.00
	Définition modalités & procédures rapports entre les comptables publics, Dél, & Vice-Dél,	-	-	8,000.00	-	-	8,000.00
	Élaboration normes techniques & normes de desserte des infrastructures et services des CT	-	-	12,000.00	-	12,000.00	24,000.00
	Élaboration programmes de formation pour le personnel chargé du contrôle	-	-	4,000.00	-	4,000.00	8,000.00
	Évaluation des besoins des CT & des capacités de l'État en matière d'assistance technique	-	12,000.00	-	-	-	12,000.00
	Élaboration de programmes d'assistance technique pour chacune des CT	-	-	12,000.00	-	-	12,000.00
	Total Composante 4	30,000	78,000.00	115,000.00	26,000.00	-	249,000.00

Composante	5	Sensibilisation & Plaidoyer																
		Séminaires gouvernementaux sur la décentralisation	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	25,000.00
		Séances d'information pour les parlementaires	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	75,000.00
		Séminaires & séances de discussions pour les organisations de la société civile	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	150,000.00
		Séminaires et de débats régionaux sur la décentralisation	615,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	615,000.00
		Forums nationaux sur la décentralisation	-	70,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70,000.00
		Séminaires pour Dél., Vice-Dél., Secr, Gén, des Dél, et cadres déconcentrés de l'Adm, Publique	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	150,000.00
		Travaux des commissions parlementaires sur la décentralisation	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	16,000.00	80,000.00
		Total Composante 5	711,000.00	166,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	96,000.00	1,165,000.00
		Total Axe 4.4	1,371,000.00	782,000.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	1,226,500.00	4,371,500.00

Programme-Cadre de la Réforme de l'Etat 2007 - 2012
Axe 4.5 : Modernisation du cadre physique des services publics
Budget Prévisionnel par Composante et par Année

Composantes		Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	Total US \$
Composante 1	Amélioration du cadre physique des services publics						
	Enquête sur les conditions de travail y compris l'occupation des espaces dans les administrations publiques	-	-	30,000.00	15,000.00	5,000.00	50,000.00
	Estimation des besoins en infrastructures administratives adéquates	-	-	-	20,000.00	10,000.00	30,000.00
	Etablissement de normes d'occupation et de distribution de l'espace dans les services publics	-	-	-	18,000.00	7,000.00	25,000.00
	Elaboration d'une politique nationale de modernisation ou de construction de bâtiments publics	-	-	-	40,000.00	60,000.00	100,000.00
Total composante 1		-	-	30,000.00	93,000.00	82,000.00	205,000.00
Composante 2	Construction de locaux dans le cadre de la déconcentration						
	Construction et aménagement de locaux pour les délégations	-	-	-	-	-	-
	Construction et aménagement de locaux pour les vice-délégations	-	-	-	-	-	-
	Construction et aménagement des sièges des directions et coordinations départementales de ministères et organismes rattachés	-	-	-	-	-	-
	Construction et aménagement des sièges des services territoriaux déconcentrés infra-départementaux	-	-	-	-	-	-
Total Composante 2		-	-	-	-	-	-

Composante 3	Construction de locaux pour les organes de pilotage ou d'accompagnement de la réforme								
	Construction des locaux du Secrétariat Général de la Primature	750,000.00	500,000.00	250,000.00	0.00	0.00	0.00	1,500,000.00	
	Construction des locaux de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)	500,000.00	750,000.00	250,000.00	0.00	0.00	0.00	1,500,000.00	
	Construction des locaux de l'Ecole nationale des politiques publiques (ENAPP)	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	0.00	0.00	0.00	3,000,000.00	
	Total Composante 3	2,250,000.00	2,250,000.00	1,500,000.00	0.00	0.00	0.00	6,000,000.00	
Composante 4	Ameublement et renforcement des capacités opérationnelles et techniques d'entités administratives liées à la réforme								
	Ameublement, ameublement et équipement du Secrétariat Général de la Primature	-	-	200,000.00	50,000.00	-	-	250,000.00	
	Ameublement, ameublement et équipement de l'OMRH	-	-	200,000.00	50,000.00	-	-	250,000.00	
	Ameublement, ameublement et équipement de l'ENAPP	-	-	500,000.00	300,000.00	200,000.00	-	1,000,000.00	
	Evaluation du parc informatique des Directions et Services des Ressources Humaines dans les administrations publiques desservies par la fonction et dans les Unités d'Etudes et de Programmation logées dans les ministères	130,000.00	35,000.00	-	-	-	-	165,000.00	
	Dotations en équipements ou Modernisation de l'outillage informatique des Directions et Services des Ressources Humaines desservant la fonction publique et les Unités d'Etudes et de Programmation	400,000.00	300,000.00	300,000.00	-	-	-	1,000,000.00	
	Ameublement, ameublement et équipement des constructions prévues au titre de la déconcentration des services publics	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00	7,000,000.00	
	Total Composante 4	1,530,000.00	1,335,000.00	2,200,000.00	2,400,000.00	2,200,000.00	2,200,000.00	9,665,000.00	
	Total Axe 4,5 Modernisation du cadre physique des services publics	3,780,000.00	3,585,000.00	3,730,000.00	2,493,000.00	2,282,000.00	2,282,000.00	15,870,000.00	

Programme-Cadre de la Réforme de l'Etat 2007 - 2012

Axe 4.6 : Mise en place d'un système d'E-Gouvernement

Budget Prévisionnel par Composante et par Année

Composantes		Ex. 2007-2008	Ex. 2008-2009	Ex. 2009-2010	Ex. 2010-2011	Ex. 2011-2012	Total US \$
Composante 1	Consolidation de l'Infrastructure Physique						
	Evaluation connectivité des ministères	8,000.00	-	-	-	-	8,000.00
	Apport d'équipements complémentaires de réseaux	36,000.00	-	20,000.00	-	10,000.00	66,000.00
	Formation d'un technicien par ministère à entretien réseau	6,000.00	-	6,000.00	-	6,000.00	18,000.00
	Finalisation de l'interconnexion des ministères	3,600.00	-	-	-	-	3,600.00
	Apport d'équipements informatiques	15,000.00	-	30,000.00	10,000.00	15,000.00	70,000.00
	Equipement et connectivité de l'Unité Centrale de gestion de l'Information Publique	18,900.00	2,400.00	12,400.00	2,400.00	12,400.00	48,500.00
	Formation du personnel technique de l'Unité	4,000.00	-	4,000.00	-	4,000.00	12,000.00
	Formation sur la gestion du changement dans l'administration publique	12,000.00	-	12,000.00	-	12,000.00	36,000.00
	Mise en ligne de contenus / personnel	36,000.00	52,800.00	58,080.00	63,890.00	70,280.00	281,050.00
	Interconnexion des délégations, vice délégations et directions départementales	50,000.00	200,000.00	100,000.00	-	-	350,000.00
	Connectivité	6,000.00	36,000.00	72,000.00	84,000.00	84,000.00	282,000.00
	Total Composante 1	195,500.00	291,200.00	314,480.00	160,290.00	213,680.00	1,175,150.00

Composante 2		Développement d'Applications									
	Définition du système standard d'information	5,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	5,000.00
	Développement des sites Web de tous les ministères	60,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	60,000.00
	Développement et mise en service du portail virtuel	10,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	10,000.00
	Développement du fichier central	200,000.00	-	40,000.00	-	-	-	-	-	40,000.00	280,000.00
	Développement du logiciel intégré de ressources	-	50,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	25,000.00	80,000.00
	Equipements	25,000.00	10,000.00	25,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	25,000.00	25,000.00	25,000.00	95,000.00
	Formation de deux techniciens par ministère à l'utilisation	6,000.00	-	6,000.00	-	-	-	6,000.00	-	6,000.00	18,000.00
	Formation du personnel concerné	12,000.00	-	12,000.00	-	-	-	12,000.00	-	12,000.00	36,000.00
	Suivi de l'implantation Personnel	55,000.00	66,000.00	72,000.00	79,860.00	79,860.00	87,850.00	87,850.00	87,850.00	87,850.00	360,710.00
	Mise en place d'une plateforme de vidéoconférence	-	20,000.00	-	-	15,000.00	-	-	-	-	35,000.00
	Etude d'identification à mettre en ligne	8,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	8,000.00
Total Composante 2		381,000.00	146,000.00	165,000.00	114,860.00	180,850.00	114,860.00	180,850.00	180,850.00	180,850.00	987,710.00
Composante 3		Aménagement d'un cadre institutionnel légal et adapté									
	Constitution d'un task force TIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Evaluation des documents existants	10,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	10,000.00
	Elaboration d'un document d'orientation stratégique	10,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	10,000.00
	Atelier de validation	8,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	8,000.00
	Elaboration du programme d'action	100,000.00	-	-	20,000.00	-	-	-	-	-	120,000.00
	Finalisation du plan d'action global	10,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	10,000.00
	Atelier de validation	8,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	8,000.00
	Adoption du plan d'action	5,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	5,000.00
	Constitution d'un groupe de travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Elaboration de propositions de décret	20,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	20,000.00
	Ateliers de travail avec différents acteurs	8,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	8,000.00
	Finalisation des avant-projets	5,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	5,000.00
	Evaluation des programmes de formation TIC existant au pays	-	40,000.00	-	-	-	-	-	-	-	40,000.00
	Mise en œuvre d'un programme TIC et Développement	-	-	60,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	100,000.00
Total Composante 3		184,000.00	40,000.00	60,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	20,000.00	344,000.00
Total Axe 4,6 Mise en place d'un système d'e-Gouvernement		760,500.00	477,200.00	539,480.00	315,150.00	414,530.00	315,150.00	414,530.00	414,530.00	414,530.00	2,506,860.00



L'élaboration ainsi que la publication de cette première édition de ce Programme Cadre ont bénéficié de l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers son Projet d'Assistance Préparatoire à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (APRAD).